

# Les PAT dans l'eau – quels leviers concrets des PAT pour protéger l'eau ?

Partages et témoignages d'actions inspirantes du Grand Est visant à préserver la qualité de l'eau potable



RÉSEAU  
**PARTAGE**

Pour une Alimentation Responsable  
et une Transition Agri-Alimentaire  
en Grand-Est

**Webinaire PARTAAGE**  
**mardi 27/06/2023 – 10h à 12h**

# Programme



<b>Introductions</b>		
<b>Intro : synergies PAT et protection de l'eau</b>	<b>10'</b>	<b>Charles Thomassin, PARTAAGE Ludovic Lay, DRAAF Grand Est</b>
<b>Présentation de l'AMI filières, focus aval/PAT</b>	<b>10'</b>	<b>Delphine Berger, AE Rhin Meuse</b>
<b>Témoignages</b>		
<b>1) Préservation de l'eau en partenariat rural-urbain, Rupt-de-Mad, 54</b>	<b>15'</b>	<b>Camille Crespe, Chambre d'Agri 54 Angélique Salvo, Mosellane des Eaux</b>
<b>2) PSE Strasbourg/Mulhouse, 67-68</b>	<b>15'</b>	<b>Sébastien Boyer, EMS Nathalie Lamey, m2A</b>
<b>3) CU Grand Reims / PAT Triangle Marnais, 51</b>	<b>10'</b>	<b>Peggy Sevestre, CU Grand Reims</b>
<b>4) Développement des filières Bio</b>	<b>10'</b>	<b>Hélène Clerc, Bio en Grand Est</b>
<b>5) Développement des filières herbe, PNR Lorraine, 54</b>	<b>10'</b>	<b>Anne Vivier, PNR Lorraine</b>
<b>Echanges</b>	<b>10-20'</b>	<b>Tous.tes</b>

# Quel intérêt des PAT pour préserver la qualité de l'eau ?

Les PAT visent à dépasser le prisme agricole pour accompagner en profondeur les changements de pratiques, d'assolement, de rotations, débouchés ...

=> proposer des alternatives durables et viables

## Apports potentiels des PAT :

- **Diagnostics et études**
- **Animation d'un réseau de partenaires**
- **Sensibilisation des professionnels, élus, citoyens**
- **Développement de filières BNI, AB, durables**
- **Développement des débouchés (CC, RHD, GMS)**
- **Outils de transformation territoriaux**



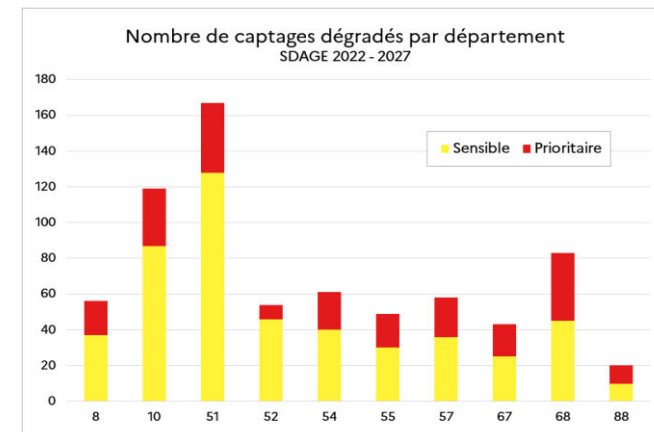
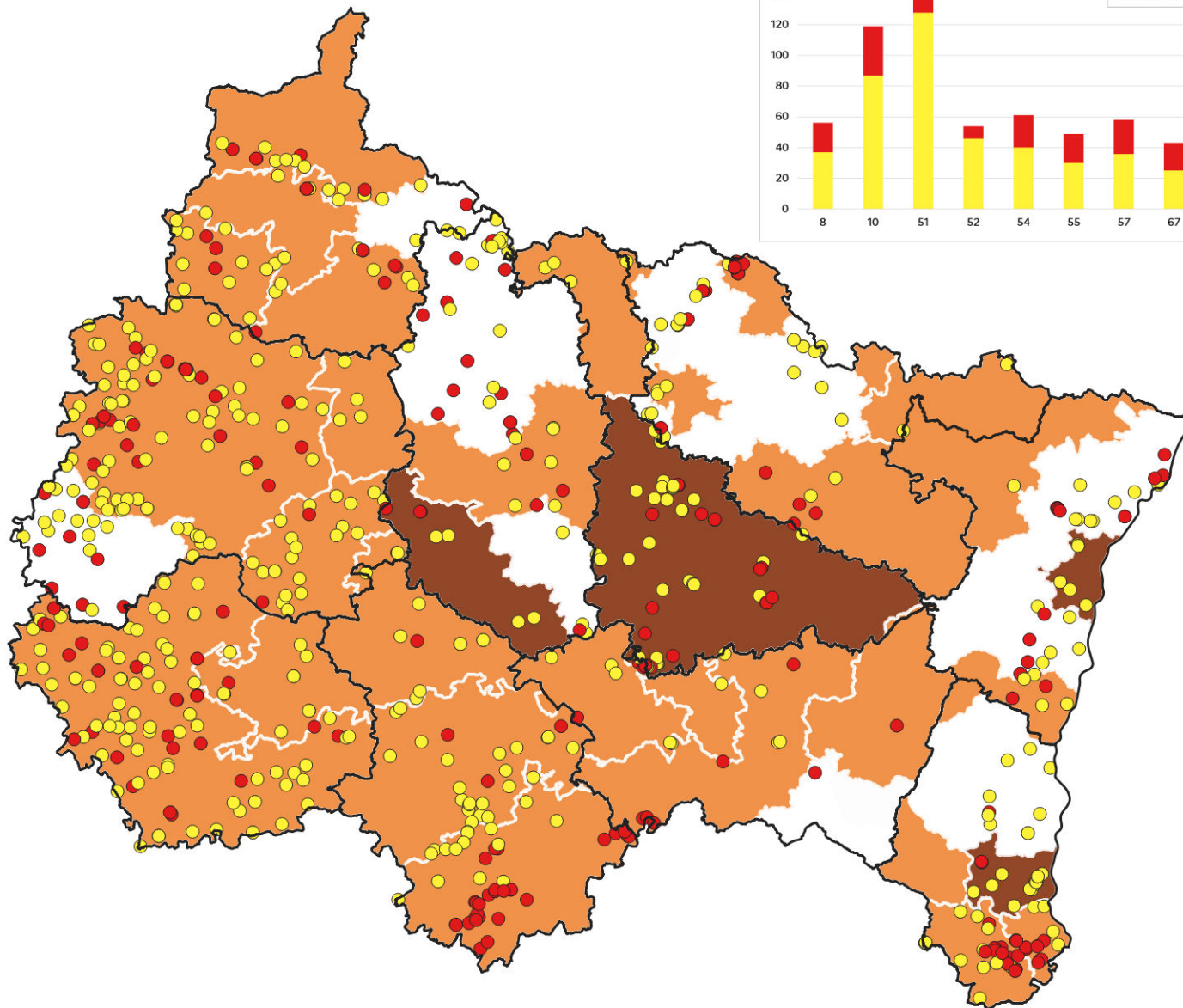
# Captages dégradés et PAT du Grand Est

Captages prioritaires et sensibles aux pollutions d'origine agricole (nitrates/pesticides)

- Captage prioritaire
- Captage sensible

Projets Alimentaires Territoriaux

- PAT labellisé Niveau 1
- PAT labellisé Niveau 2



6<sup>e</sup> ÉDITION

APPEL À MANIFESTATION  
D'INTÉRÊT 2023

# Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau



La Région  
**Grand Est**



## OBJECTIFS

UNE MISE EN COMMUN DES MOYENS FINANCIERS  
ET HUMAINS POUR UN DISPOSITIF EFFICACE



### Un appel à manifestation d'intérêt multipartenaire répondant à des objectifs communs :

- **aider à structurer des filières économiques favorables** pour la ressource en eau qui seraient ensuite autoportantes
- **favoriser les synergies et les partenariats au sein d'un projet territorial** prenant en compte la protection globale de la ressource en eau (inondation, érosion, biodiversité)
- **dynamiser l'émergence de projets innovants** d'acteurs publics, économiques ou associatifs garantissant des résultats pérennes sur la ressource en eau





# CIBLES

## DES SYSTEMES D'EXPLOITATION ET DES CULTURES A BAS NIVEAU D'IMPACT (VOLETS QUANTITATIF ET QUALITATIF)



SYSTEMES HERBAGERS / HERBE



LUZERNE



SAINFOIN



HAIES



CHANVRE

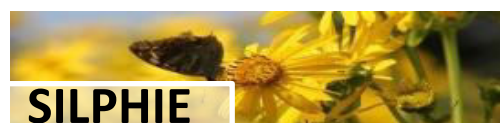


T(T)CR



SARRASIN

Des cultures exploratoires



SILPHIE

Efficacité sur la ressource  
Pérennité des actions



Cible : secteur à fort enjeu eau (captages, BV impactés ou milieux humides)



Trouver des débouchés pour valoriser des cultures à bas niveau d'impact sur la ressource qui permettra de localiser ces surfaces dans les secteurs à fort enjeu eau



# CIBLES

DES SETCEURS A FORT ENJEU EAU



SYSTEMES HERBAGERS / HERBE



LUZERNE



SAINFOIN



HAIES



CHANVRE



T(T)CR



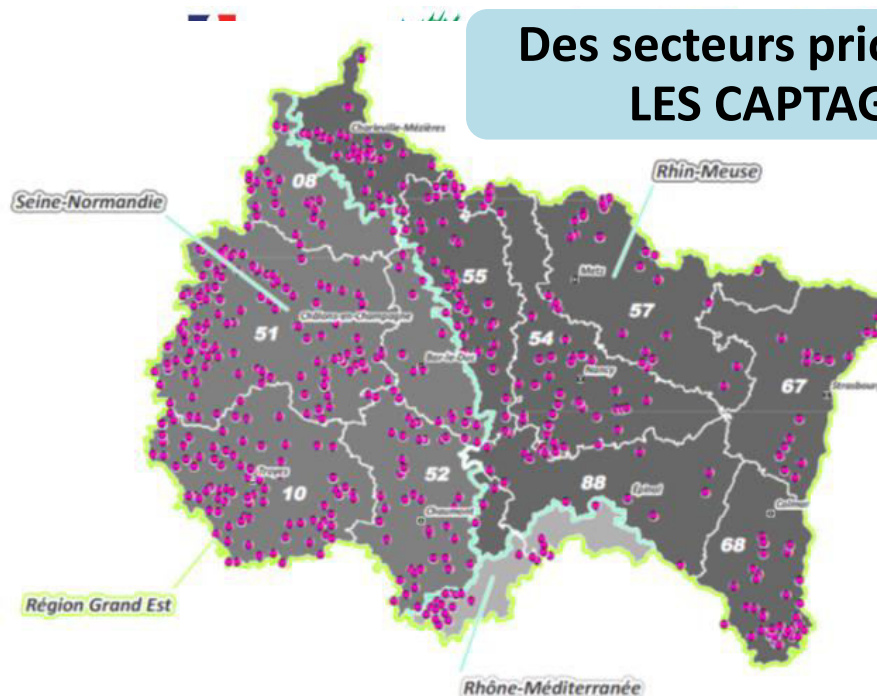
SARRASIN

Des cultures exploratoires



SILPHIE

## Des secteurs prioritaires LES CAPTAGES



721 captages sensibles en Grand Est

La Région Grand Est, compte plus de 700 captages dégradés essentiellement par des problématiques de pollutions diffuses agricoles et viticoles (nitrates et pesticides)





# CIBLES

## DES SECTEURS A FORT ENJEU EAU



SYSTEMES HERBAGERS / HERBE



LUZERNE



SAINFOIN



CHANVRE



SARRASIN



HAIES



T(T)CR

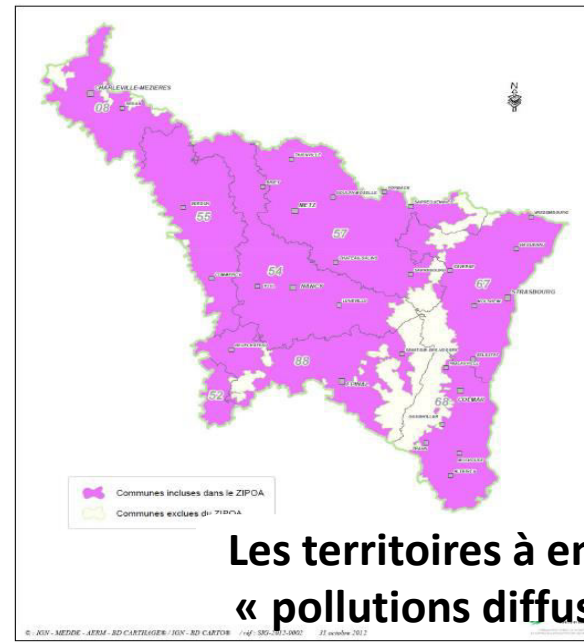
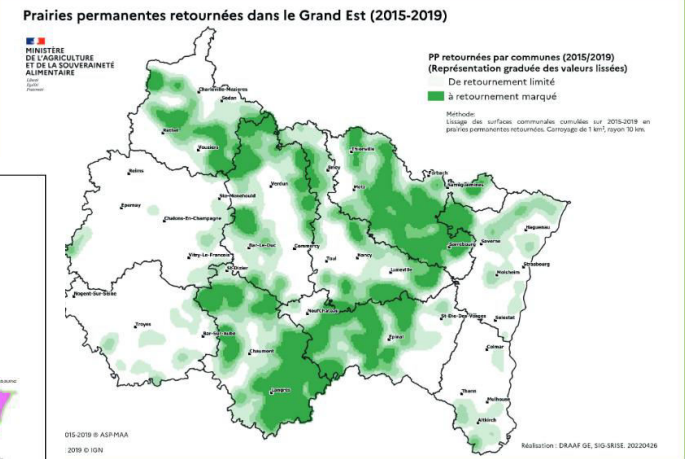
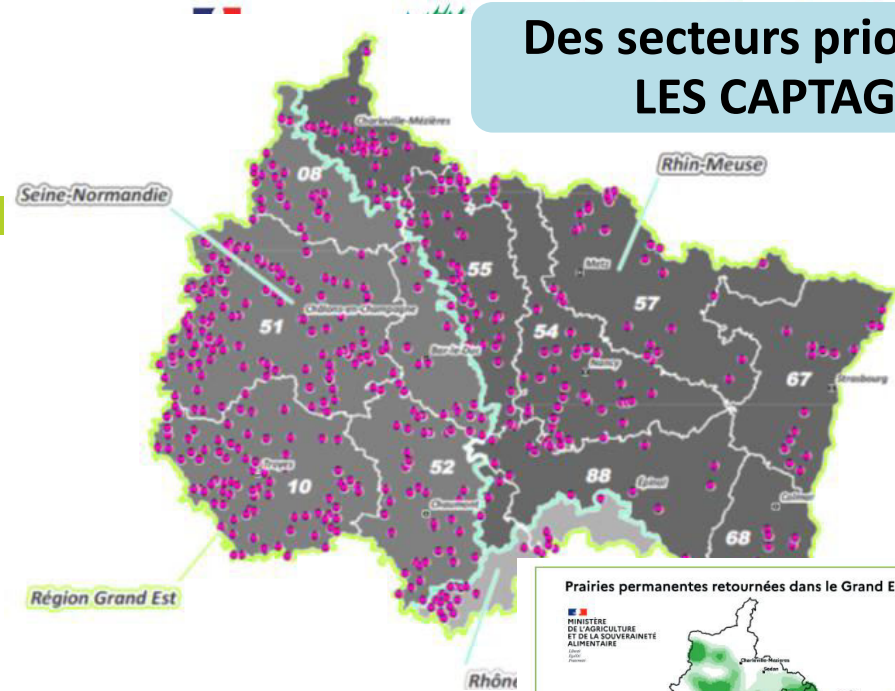


### Des cultures exploratoires



SILPHIE

# Des secteurs prioritaires LES CAPTAGES



D'autres zones à enjeux eau : zones soumises à érosion, zones humides, zones à tension eau...

### Les territoires à enjeux « pollutions diffuses »



## ✓ Quels projets attendus ?

**Des projets de filières pérennes et efficaces pour la protection de la ressource en eau et des milieux humides**

= partenariaux, concrets et ciblés sur des secteurs à enjeu

- **Etude** visant à étudier la faisabilité de développer des projets de filières pérennes et efficaces : études prospectives au développement ou à l'adaptation d'une filière existante ou en devenir, études de marché, diagnostic technico-économique, adaptation du cahier des charges d'appartenance à un label en place....
- **Animation** permettant de développer des projets de filières pérennes et efficaces : animation de terrain pour aider au développement des nouvelles productions, animation dédiée au montage du projet, coordination/mise en rapport des différents acteurs mobilisés....
- **Investissement** nécessaires à la concrétisation du projet global, au cas par cas, selon éléments précis et effets attendus sur la ressource en eau.





# OBJECTIFS REGLEMENT

## ✓ Quels bénéficiaires ?

- Collectivités locales et leurs groupements ;
- Collectifs d'agriculteurs ;
- Acteurs des filières économiques ;
- Organismes de développement de l'agriculture ou de la forêt ;
- Associations...

## ✓ Quelles aides ?

	Etude	Animation	Investissement
collectivités et associations	de 50 % à 80 % selon le financeur		
acteurs économiques	de 40 à 60 % dans le respect des règles d'encadrement européens		

## Les critères examinés pour l'analyse des projets

- ❖ lien avec les territoires à enjeu « eau »,
- ❖ pérennité des changements de pratiques amenés par le projet,
- ❖ garantie de l'efficacité du projet sur la ressource,
- ❖ caractère collectif et multi-partenarial,
- ❖ cohérence du gain environnemental sur la ressource avec les moyens déployés.

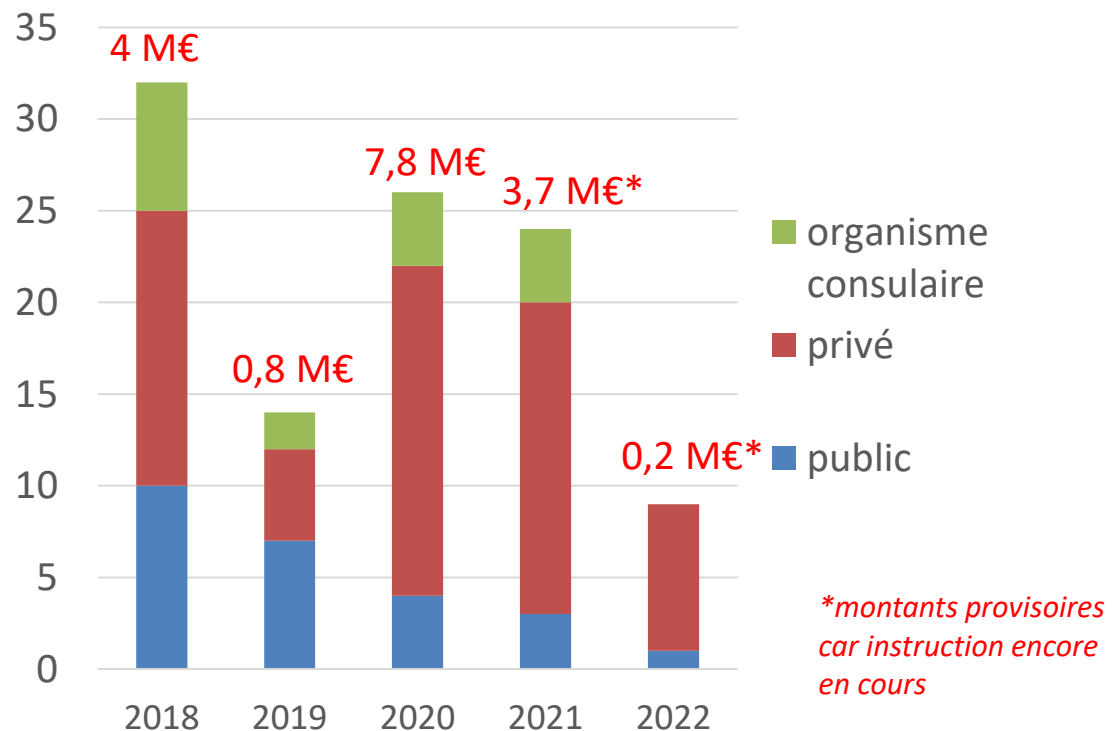
**Des critères incontournables / des projets à faire évoluer pour les prendre en compte**

**Les projets concernant des captages devront être cohérents avec les démarches de protection de la qualité de l'eau : se rapprocher des maîtres d'ouvrage gestionnaires des captages en question**



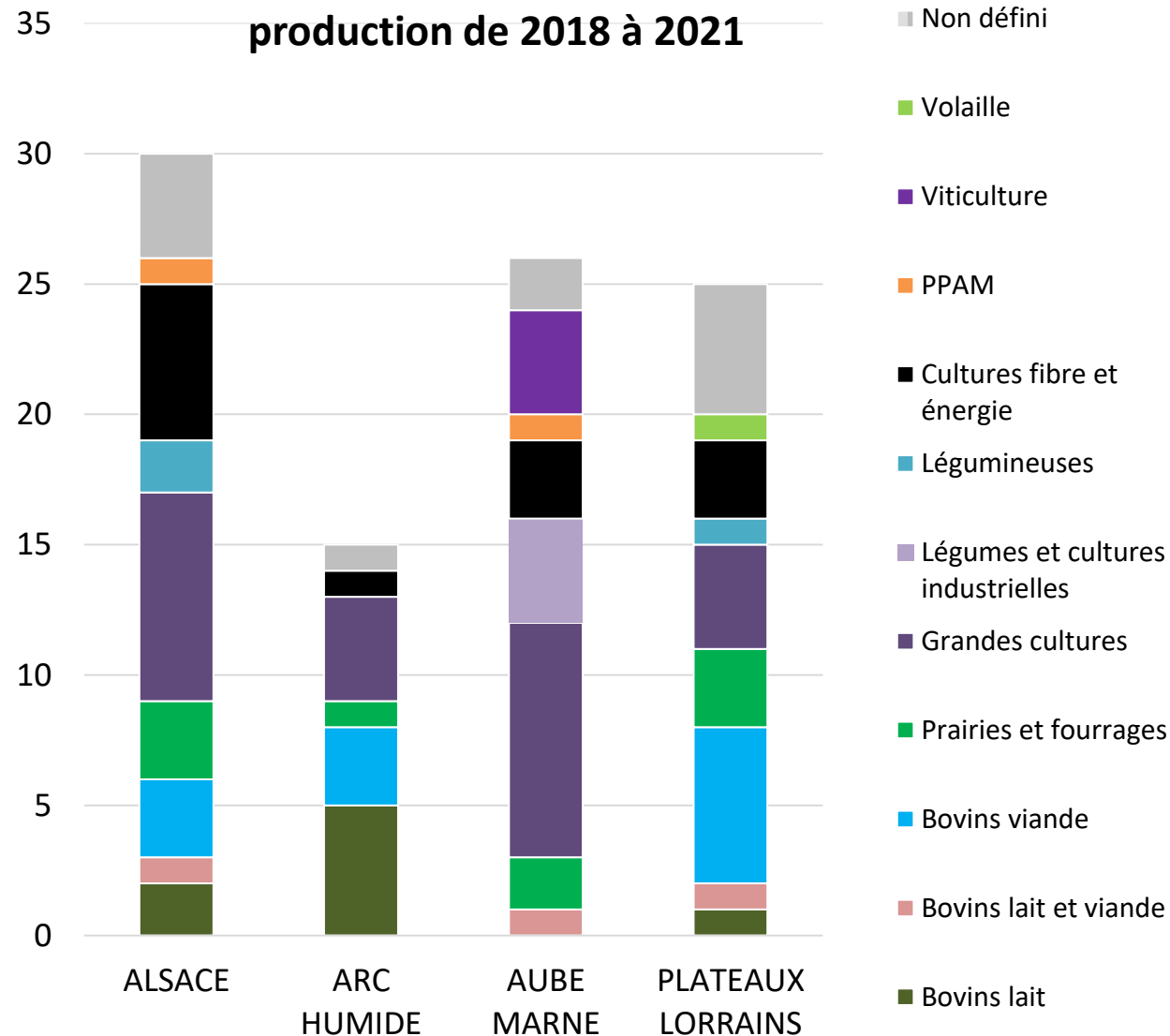
# 105 lauréats en Région Grand-Est

### Budget total des projets par année et par typologie de porteurs de 2018 à 2022



Mobilisation croissante du secteur privé (parfois en association avec des acteurs publics et des organismes consulaires)

### Répartition des projets par type de production de 2018 à 2021





# L'AMI « SOUTIEN AUX FILIERES »

## REGLEMENT 2023



## ✓ Adaptation du règlement 2023 à plusieurs enjeux d'actualité

- à des approches sur la **gestion quantitative** de la ressource en eau (réduction des besoins en eau, limitation de l'évaporation du sol, optimisation du stockage de l'eau dans le sol....)
- en vue de susciter de **nouveaux types de projets** : restauration collective (croisement avec le levier sur les politiques des collectivités), construction d'accords entre producteurs et distributeurs de proximité (pour chercher à s'inscrire dans des projets territoriaux)



# L'AMI « SOUTIEN AUX FILIERES »

## REGLEMENT 2023



## ✓ Adaptation du règlement 2023 à plusieurs enjeux d'actualité

- à des approches sur la **gestion quantitative** de la ressource en eau (réduction des besoins en eau, limitation de l'évaporation du sol, optimisation du stockage de l'eau dans le sol....)
- en vue de susciter de **nouveaux types de projets** : restauration collective (croisement avec le levier sur les politiques des collectivités), construction d'accords entre producteurs et distributeurs de proximité (pour chercher à s'inscrire dans des projets territoriaux)



# L'AMI « SOUTIEN AUX FILIERES »

## LE LEVIER DES PAT

### #5 Communication sur les initiatives, Animation d'une communauté

- Diffusion d'informations aux citoyens
- Organisation d'événements publics; de rencontres
  - Organisation de rencontres

### #4 Financement / Développement de projets

- Montage financier
- Soutien des porteurs de projets

### AMI soutien aux filières BNI

- Source de financement
- Réseau complémentaire d'acteurs
- Porte d'entrée sur enjeux eau à combiner avec ensemble des autres enjeux

### #1 Connaissance du territoire (diagnostic) et de ses acteurs (cartographie)

- Compréhension des besoins
- Identification des acteurs moteurs / structurants

### #2 Sollicitation et mise en relation des parties prenantes:

- Les agriculteurs
  - Les acteurs locaux qui connaissent le terrain : le SDEA, Bio en Grand Est etc.
  - Les opérateurs économiques (transformation)
  - La distribution
- Clarification des rôles de chacun

**Catalyseur de projets**

↳ optimisation de la stratégie PAT par la mise en place d'actions territoriales conjointes  
« alimentation » et « protection de la ressource en eau »



# L'AMI « SOUTIEN AUX FILIERES »

## ORGANISATION

Jusqu'au 30 septembre 2023

**Dépôt des dossiers** par mail sur la boîte AMI

au fil de l'arrivée des projets

Examen par le Comité consultatif de sélection  
Suivi de l'avis du Comité des financeurs

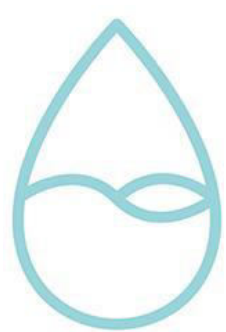
au fil de l'examen des dossiers

Envoi des courriers d'information de l'avis donné

Clôture de l'AMI 2023 au 30 novembre

**Le porteur de projet doit contacter les partenaires de l'AMI en amont du dépôt du projet afin qu'ils puissent accompagner le porteur dans l'élaboration de son dossier**





# L'AMI « SOUTIEN AUX FILIERES » 2023

► En ligne sur les sites Région et Agences de l'eau

6<sup>e</sup> ÉDITION  
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2023

## Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau

### REGLEMENT

**OBJECTIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Les cultures et systèmes de production favorables pour l'eau sont à bas niveau d'impact (BNI) sur la ressource en eau, de par **une absence ou une utilisation très limitée des intrants agricoles** de synthèse (fertilisants, produits phytosanitaires) mais aussi **une réduction des besoins en eau** des cultures, en lien avec les modifications éventuelles du cycle hydrologique dues au changement climatique (notamment en améliorant la capacité de rétention d'eau des sols, en particulier grâce au recours aux couverts permanents). Il peut s'agir de systèmes herbagers, agriculture biologique, luzerne, miscanthus (sans glyphosate), TTCR (taillis très courte rotation), chanvre, sainfoin, sarrasin, ...

Le développement de ces systèmes de cultures peut nécessiter l'adaptation des outils de transformation et le développement de filières.

Dans ce cadre, la Région Grand Est et les agences de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, Seine-Normandie et Rhin-Meuse lancent un appel à manifestation d'intérêt afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets qui permettent la création ou la consolidation des débouchés de ces filières BNI notamment dans les zones à enjeux « eau ».

Ce dispositif lancé pour la 6<sup>e</sup> année, a permis d'accompagner déjà près d'une centaine de projets favorables à la ressource en eau et à la biodiversité, mobilisant des porteurs très variés (opérateurs économiques, acteurs publics, organismes consulaires...) autour de projets tout aussi diversifiés, tels que :

- la réalisation d'étude préalable au développement d'une marque de territoire,
- la réalisation d'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur communal alimenté à partir de miscanthus issus des captages à protéger,
- la création d'unités de triage, séchage et stockage de céréales biologiques,
- l'installation d'une meunerie biologique,
- la mise en place d'une ligne de transformation de produits issus de lait à l'herbe...

Une carte interactive permet de visualiser les projets financés dans le cadre de cet AMI sur les éditions précédentes : <https://deumineau.grandest.fr/filieres-ami/>

Règlement de l'AMI Grand Est 2023 « soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau »

6<sup>e</sup> ÉDITION  
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2023

## Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau

### Personnes à contacter pour vous aider au montage de votre dossier AMI filières

	Projet situé sur le territoire Alsace	Projet situé sur le territoire Lorraine	Projet situé sur le territoire Champagne Ardenne
	↓	↓	↓
Région Grand Est	Valérie VAGNEUR ☎ 03 87 61 66 66 ✉ valerie.vagneur@grandest.fr Stéphanie GRIES ☎ 03 87 33 64 07 ✉ stephanie.gries@grandest.fr		
Agence de l'eau Rhin Meuse	Delphine BERGER ☎ 03 87 34 48 84 ✉ delphine.berger@eau-rhin-meuse.fr (et les chargés d'interventions de l'AERM selon secteurs)		
Agence de l'eau Seine Normandie	/	Jules NOWAK ☎ 03 26 66 57 61 ✉ nowak.jules@aesn.fr	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	/	Stéphane DE WEVER ☎ 04 26 22 31 78 ✉ stephane.dewever@eaumc.fr	

### Liens utiles

Carte interactive permettant de visualiser les projets financés dans le cadre de cet AMI sur les éditions précédentes : <https://deumineau.grandest.fr/filieres-ami/>

6<sup>e</sup> ÉDITION  
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2023

## Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau

### Dossier de CANDIDATURE

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom ou raison sociale : .....

Nom du représentant légal : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse mail : .....

Libellé du projet : .....

Statut :  Association  Collectivité  Etablissement public  Sociétés .....

Date de création : ..... Type d'activité (code NAC) : .....

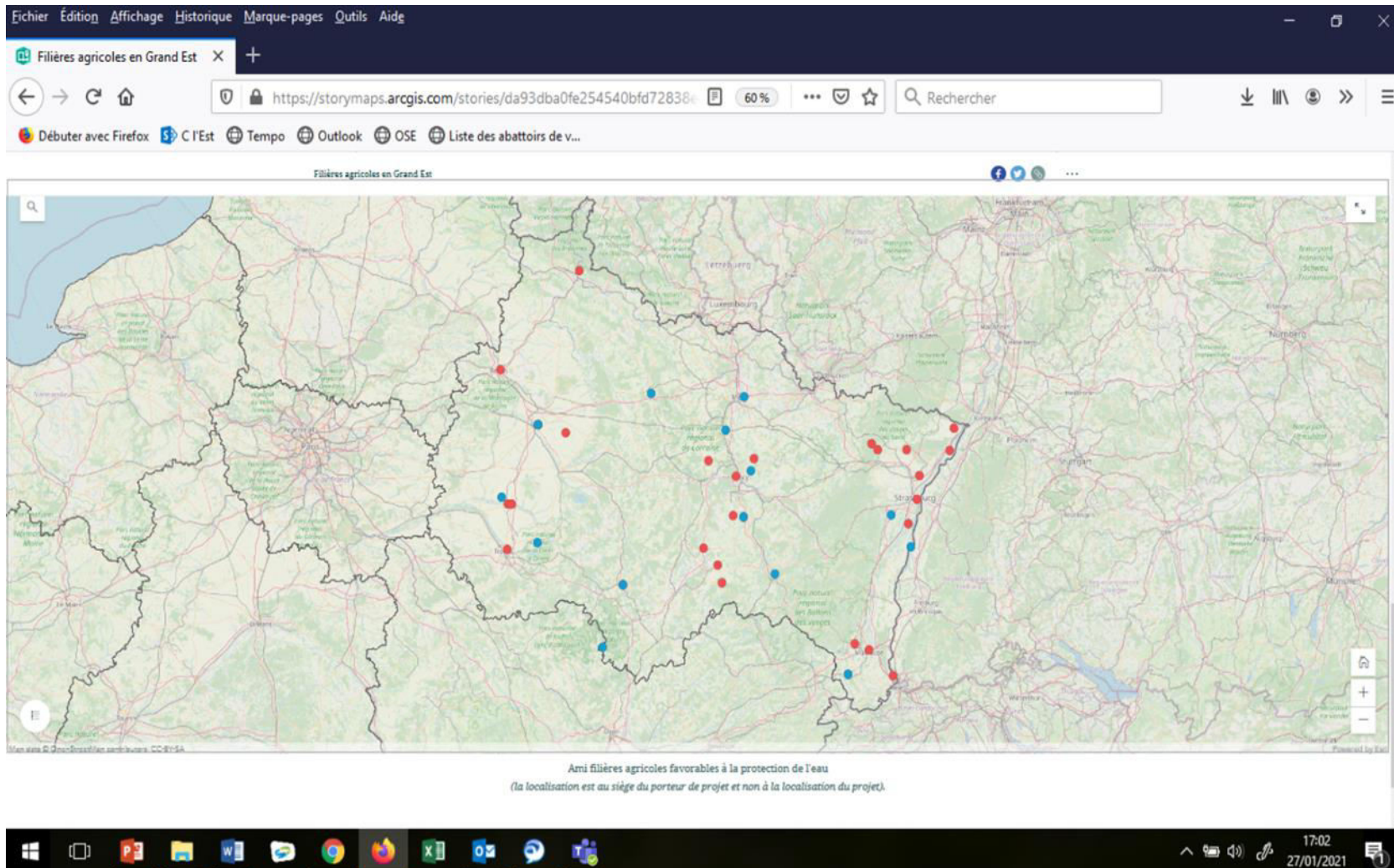
Récupération de la TVA sur le projet par l'organisme :  Oui  Non

N°SIRET, SIREN, RCS : □□□□□□□□□□



# L'AMI « SOUTIEN AUX FILIERES »

## MISE EN PLACE D'UNE CARTOGRAPHIE INTERACTIVE DES PROJETS LAUREATS



[https://macarte.grandest.fr/redirect/ami\\_filiere.html](https://macarte.grandest.fr/redirect/ami_filiere.html)



## L'AMI « SOUTIEN AUX FILIERES »

Merci pour votre attention  
[delphine.berger@eau-rhin-meuse.fr](mailto:delphine.berger@eau-rhin-meuse.fr)





mosellane des eaux



# Préservation de l'eau en partenariat rural-urbain Rupt-de-Mad (54)

27 juin 2023

Webinaire « Les PAT dans l'eau » 2023



SYNDICAT  
DES EAUX  
DE LA  
REGION  
MESSINE



Angélique SALVO  
Angelique.salvo@veolia.com  
06 27 27 67 68

Camille CRESPE  
camille.crespe@meurthe-et-moselle.chambagri.fr



# Le Syndicat des Eaux de la Région Messine

- Le **Syndicat des Eaux de la Région Messine** (SERM) a été créé en 2018 pour reprendre en gestion les services des eaux des villes de Metz et d'Hagondange
- **3 collectivités** membres :
  - l'Eurométropole de Metz
  - la communauté de communes Rives de Moselle
  - la communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange
- Le service de production, de transport et de distribution de l'eau est confié à la **Société Mosellane des Eaux** (VEOLIA) au travers d'un contrat de concession



morellane des eaux



**200 000**

habitants desservis en direct  
et 200 000 en ventes en gros et secours



**40 000**

abonnés

## Les communes du SERM



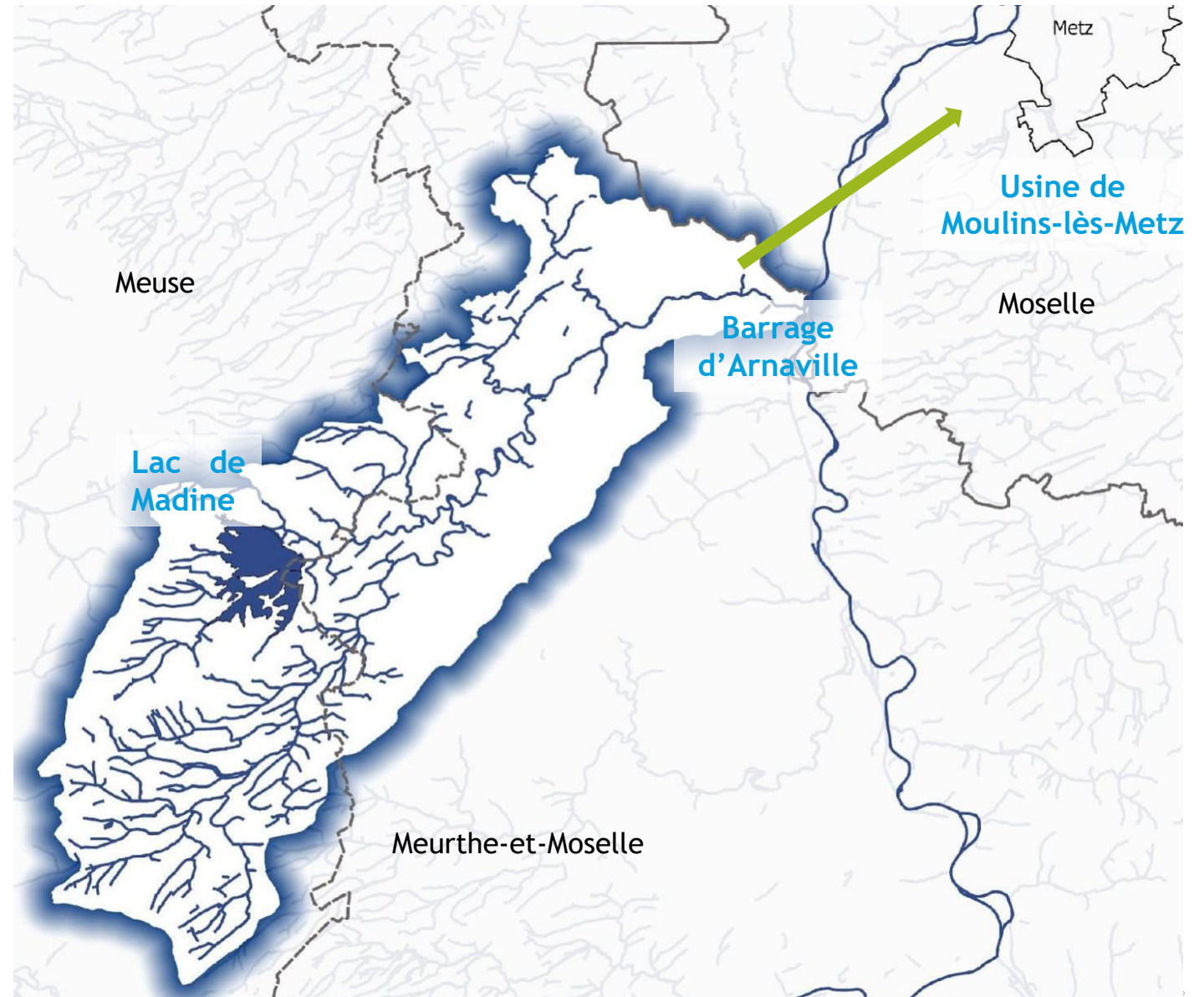
Communes desservies :

- en totalité
- partiellement



# Le bassin versant du Rupt-de-Mad comme ressource principale

- 60 % de l'eau utilisée pour la production d'eau potable
- Territoire rural :
  - 46 communes
  - 150 exploitations agricoles
  - 22 000 ha de surface agricole
- Pollutions en nitrates d'origine agricole, et plus rarement en produits phytosanitaires :
  - Pics dus au lessivage des sols
  - Périodes critiques : mai et novembre à mars
- Mise en place en 2018 d'une démarche de préservation de la ressource



# Des actions de préservation de la ressource complémentaires

## Les actions

Changement de système : mise en place de cultures à bas niveau d'impact



Promotion de l'agriculture biologique



Maintien et augmentation des surfaces en herbe



## Les outils



- | Une animatrice
- | Diagnostics d'exploitation
- | Paiements pour Services Environnementaux

- | Déplafonnement des aides à l'agriculture bio

- | Promotion de la Marque Valeurs Parc
- | Animation Agrimieux
- | Aides à l'investissement au matériel
- | Mesures Agro-Environnementales (MAEC)

## Les acteurs



morellane des eaux



AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Mad'in l'eau reine**  
 Pour la reconquête du bon état du Rupt de Mad et la préservation des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable de la région messine



Parc naturel régional de Lorraine



AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Les résultats

- | >1/3 des exploitants diagnostiqués (58 diag.)
- | 885 ha de Prairies Permanentes maintenues
- | 194 ha de Cultures à bas niveau d'impact créées

| 2 460 ha en conversion

- | 200 ha aidés en MAEC polyculture-élevage
- | 613 ha remise en herbe
- | 100 000 €/an d'aides à l'investissement



# Les PSE du Rupt-de-Mad : UNE CO-CONSTRUCTION



régime d'aide notifié par l'Etat français à la Commission européenne le 29 juillet 2019 et approuvé le 18 février 2020



convention d'aide

**Porteur (collectivité)**  
Établit et met en œuvre le dispositif

Aide pour 5 ans  
Définie avec les partenaires (4 indicateurs, critères d'éligibilité, rémunération plafonnée)



contrats, contrôles annuels, suivis, paiements annuels



Objectif Rupt-de-Mad : Maintenir et développer les prairies et cultures à bas niveau d'impact

**Bénéficiaire (qualité de l'eau)**

prestation d'accompagnement technique



**Fournisseur du service (agriculteur)**  
S'engage 5 ans sur une trajectoire de progrès suite à un diagnostic de son exploitation

agit sur l'écosystème



+ Sollicitations tous les ans :  
DDTs : éligibilité  
DRAAF : RPG pour suivi





# Les PSE du Rupt-de-Mad : ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS



## • PSE 2021-2025 :

- 13 exploitations contractualisées en décembre 2021
- 2 609 ha de surface agricole utile (SAU) dans les communes du Rupt-de-Mad
- Obligation de maintien des prairies permanentes sur les 5 ans
- 630 157 € d'aide sur 5 ans aux agriculteurs (subvention de 80 %)



### Nos objectifs sur le territoire :

- une vingtaine d'exploitations ciblées sur les 150
- 20 % de la SAU en agriculture biologique
- 70 % de la SAU en cultures BNI (y compris AB)
- reconquérir plus de 1 000 ha de prairies



2020

11%

40%

6  
céréalières



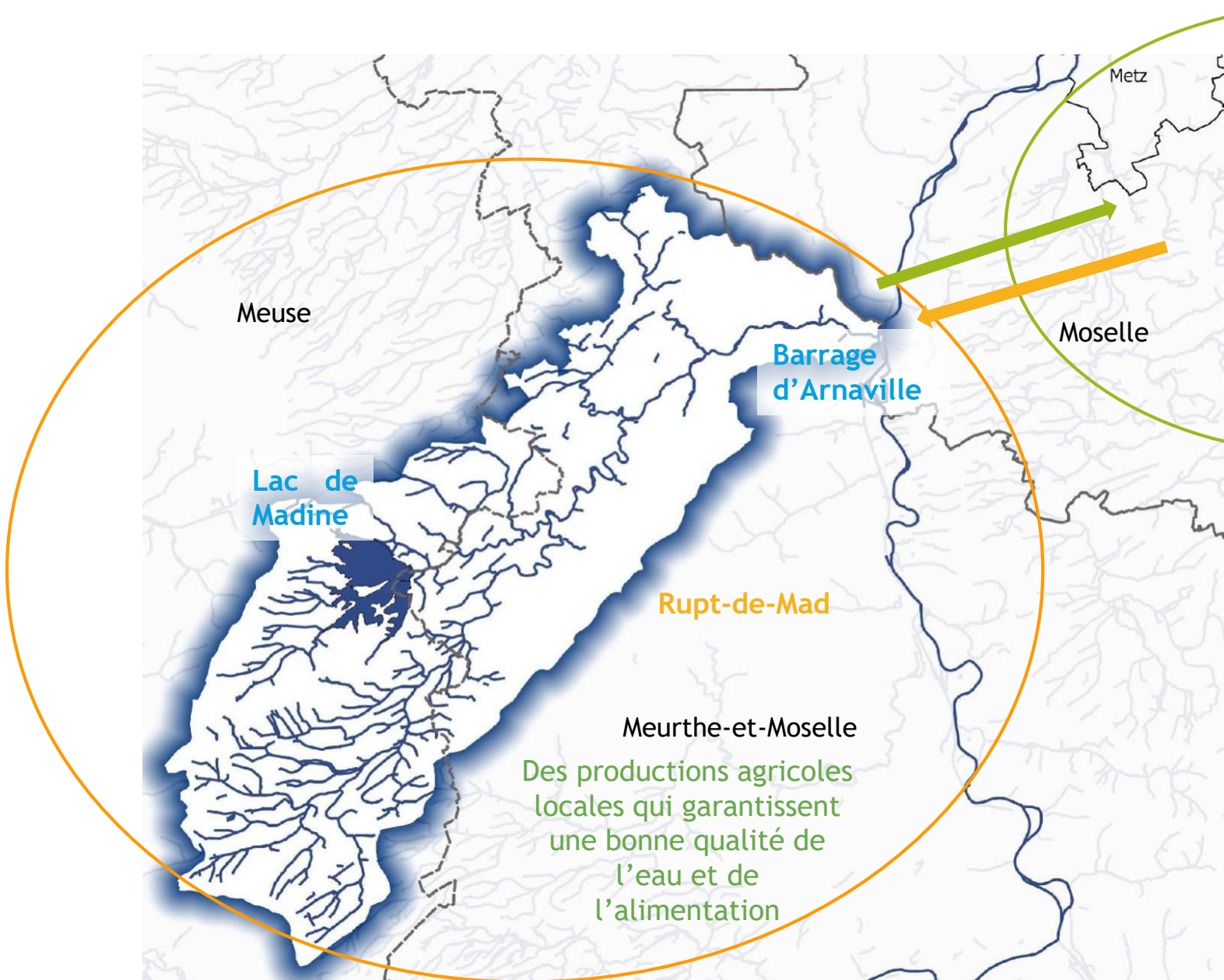
7 + 2 PSE 2022-2026  
polyculture-élevage  
ou élevage



## • Bilan 2021 :

- 885 hectares de Prairies permanentes maintenus
- 56 hectares de Prairies permanentes en gestion extensive (zéro fertilisation azotée et fauche tardive)
- 194 hectares de Cultures à bas niveau d'impact créés
- 97 hectares de Terres labourables non traitées aux herbicides (non rémunérés car inférieurs au seuil minimum)
- 105 997 € HT de paiements aux exploitants agricoles

# Le bassin versant du Rupt-de-Mad et le PAT



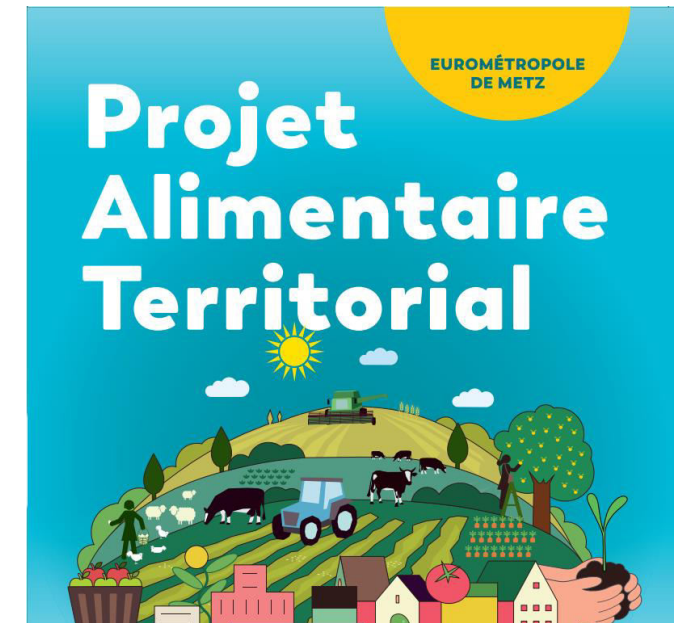
Des débouchés pérennes pour garantir la viabilité des exploitations agricoles respectueuses de la qualité de l'eau

Meurthe-et-Moselle  
Des productions agricoles locales qui garantissent une bonne qualité de l'eau et de l'alimentation



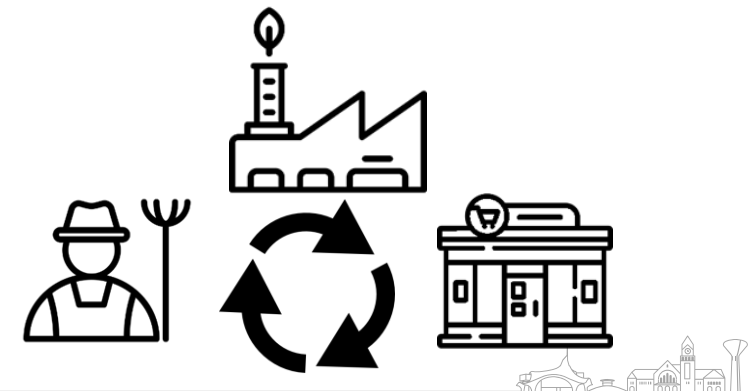
# Le bassin versant du Rupt-de-Mad et le PAT

- PAT 2022-2026 :
  - grandes ambitions validées
  - ambition “ DEVELOPPER LES FILIERES AGRICOLES DE PROXIMITÉ DANS LE RESPECT DES RESSOURCES”
  - actions encore à développer en co-construction :
    - accompagner les agriculteurs dans la diversification de leurs productions
    - promouvoir les nouvelles pratiques agricoles et de consommation respectueuses de l’environnement
- Peuvent s’y inscrire :
  - Démarche Rupt de Mad (valorisation des filières locales, PSE...)
  - Filière blé meunier et viande à l’herbe du PNRL
  - Filière lentilles de captages
  - Actions de la Métropole visant à préserver la biodiversité
  - Etude pour une cuisine métropolitaine en régie



# Et après ?

- En cours :
  - Moyens financiers et d’animations en place
  - Débouchés trouvés :
    - Quelques mises en lien déjà réalisées : 2 agriculteurs (farine pour biscuits, légumes en légumerie)
    - Nécessité des producteurs de se regrouper pour mutualiser les volumes afin d’entrer en restauration collective
  - Marchés de niche en développement : marque parc naturel régional de Lorraine (viande et blé meunier)
  - Marchés de masse recherchés : étude filières SME/SERM (avoine bio en floconnerie), pas de productions prépondérantes
- Enjeux :
  - Maintien des producteurs en AB (diagnostics) et des éleveurs
  - Agriculteurs motivés pour des changements de cultures si débouchés existants
  - Encore des possibilités sur le Rupt-de-Mad : cultures à développer, diagnostics d’exploitations agricoles
- Besoins :
  - Identifier les produits disponibles
  - Mettre en lien producteurs, transformateurs, et commercialisateur
  - Déterminer les besoins et débouchés sur la Métropole





mosellane des eaux



Merci pour votre attention

Angélique SALVO  
Angelique.salvo@veolia.com  
06 27 27 67 68

Camille CRESPE  
camille.crespe@meurthe-et-moselle.chambagri.fr



SYNDICAT  
DES EAUX  
DE LA  
REGION  
MESSINE

# Lien entre les PSE (Paiements pour Services Environnementaux) et les PAT (Projets Alimentaire Territorial)

27 juin 2023

➤ **Rappels :**

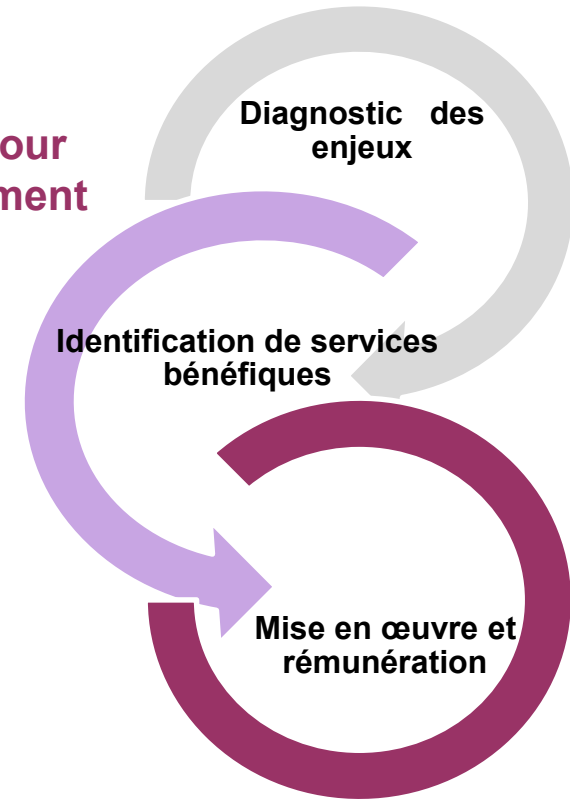
- **Principe des PSE**
- **Les enjeux et services retenus**
- **Mode de calcul**
- **Déploiement 2022 et relance 2023**

➤ **Lien PSE et PAT :**

- **Service BNI et la création de filières**
- **L'étude Systèmes Alimentaires en Sud Alsace**

**PSE = dispositif de rémunération des agriculteurs pour des actions qui contribuent à préserver l'environnement**

- **Ciblage des enjeux environnementaux sur le territoire**
- **Identification de services pour maintenir et améliorer la qualité des écosystèmes**
- **Financement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (80%) et les collectivités (m2A, Régie de l'eau communautaire et SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne / Eurométropole de STRASBOURG)**
- **Engagement des agriculteurs par contrat de 5 ans**



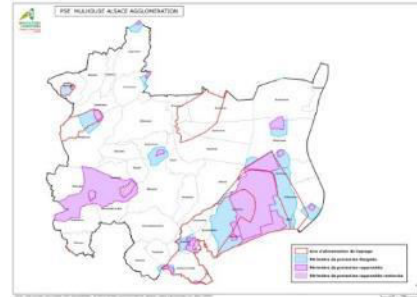


## zones à enjeux

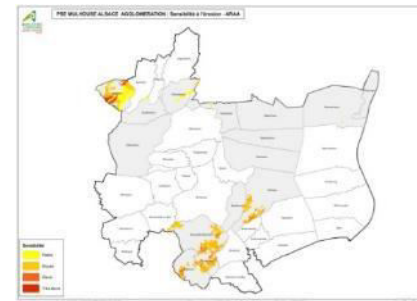
**2 enjeux prioritaires**  
= besoin d'un effet direct

- **Maintien de la qualité de l'eau**
- **Limitation de l'érosion (coulées de boue)**

### Zones de captage



### Communes cibles



**1 enjeu complémentaire**  
= effet indirect

- **Préservation de la biodiversité** 

### Conditions d'éligibilité aux PSE

- **Siège d'exploitation dans m2A**
- **Au moins 15 ha ou 20 % de SAU dans les zones à enjeux**

## QSA

- Diminution de la quantité de substances actives herbicides



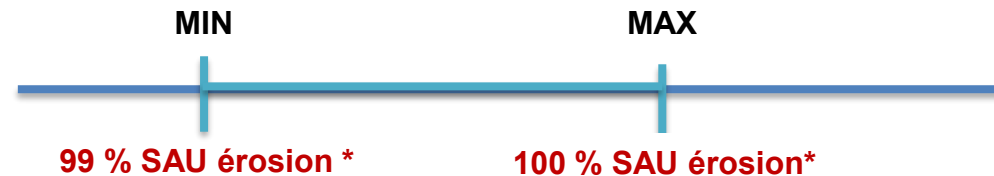
## BNI

- Implantation de cultures bas niveau d'impacts



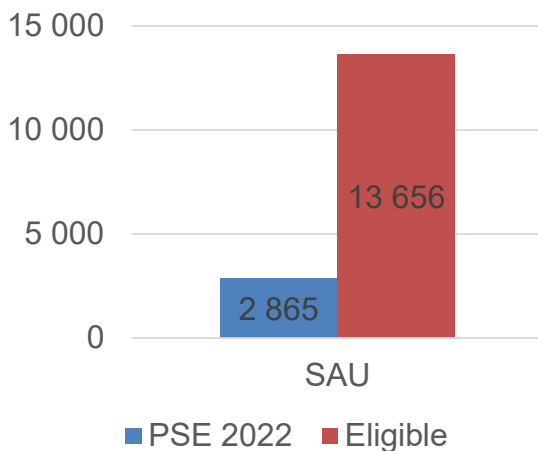
## CS

- Couverture des sols au printemps (01/04 au 30/06)

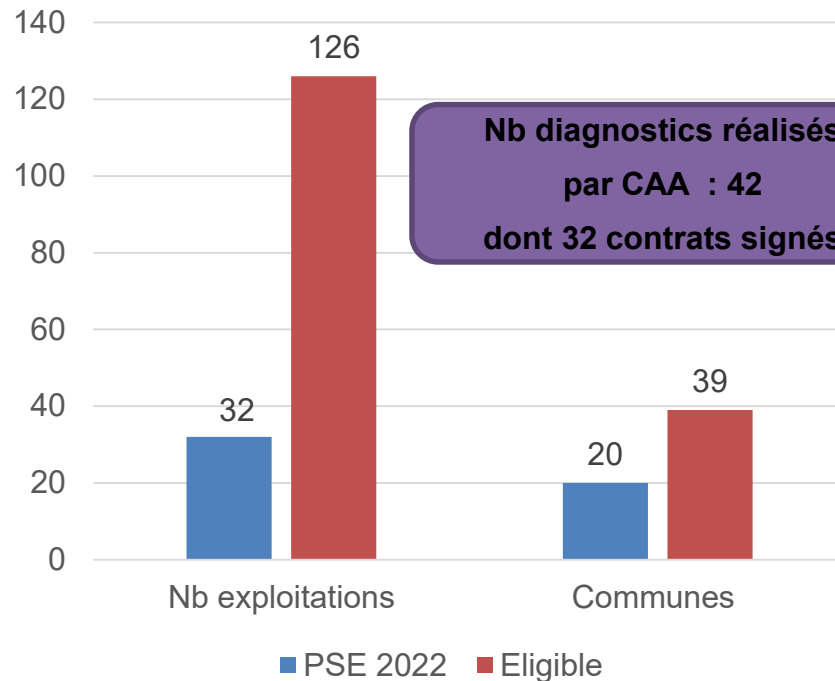


**SAU totale m2A : 27 871 ha**

## Surface Agricole Utile



**Dont 987 ha enjeu eau**  
**Dont 609 ha enjeu érosion**



**Montant total pour 5 ans de contrat : 1 100 000 €**  
**80% de subvention AERM du montant HT**

## Le Territoire / Les enjeux du dispositif PSE

- Aire d'Alimentation des Captage et périmètres de protection des captages
- Bassins versants à enjeu coulées d'eaux boueuses
- Réserves et corridors de trame verte et bleue (hors Hamster)

10 000 ha de SAU  
dans les zones à  
enjeu

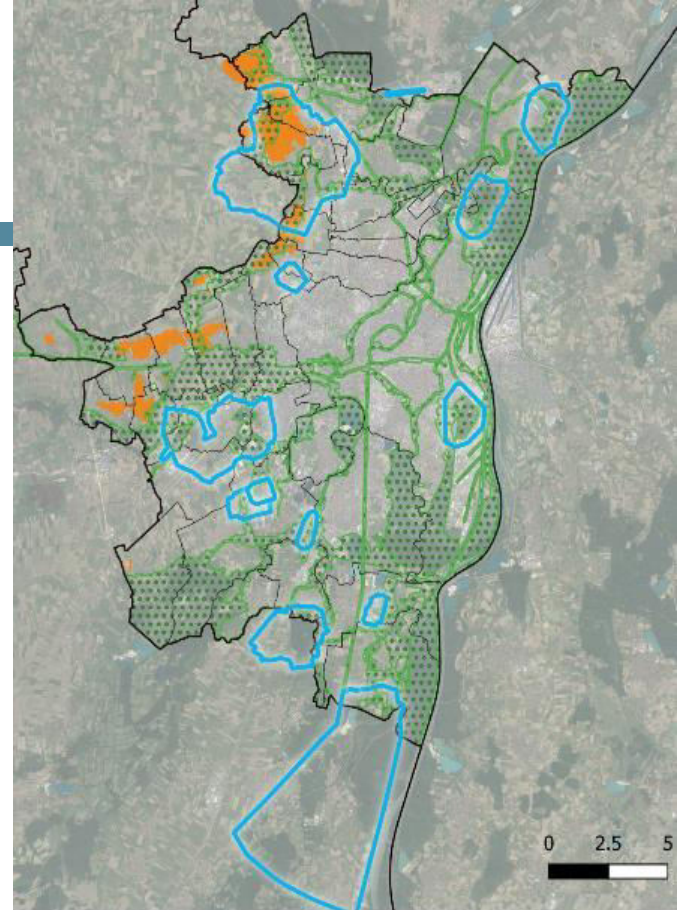
Éligibilité : 30% de la SAU dans le territoire cible (Eau + CEB + TVB)

OU

10% de SAU dans une zone à enjeu « Eau »

- 283 exploitations représentant 16 910 ha de SAU totale
- 89 % de la SAU du territoire cible est couverte
- Surfaces des parcelles éligibles :

Enjeu Eau : 4 090 ha / Enjeu CEB : 1 328 ha / Enjeu TVB : 5 059 ha



- AAC et Périmètres de protection des captages EMS
- Bassin versant avec risque de coulée de boue
- ▨ Périmètre TVB (hors réserves Gd Hamster)
- Communes de l'EMS



**Rappel éligibilité** : répondre au moins à deux indicateurs du domaine de Gestion des systèmes de production agricole

## Les 4 indicateurs proposés

Domaines	Indicateurs	Enjeux
Gestion des systèmes de production agricole	Diversification des cultures	• Eau – Biodiversité - Erosion
	% SAU (hors prairies permanentes et bandes fleuries) non traitée (herbicides et insecticides) sur l'année	• Eau – Biodiversité
	% SAU de cultures procurant un couvert entre le 15 Avril et le 30 juin	• Erosion – Eau – Biodiversité
Gestion des structures paysagères	Surface (%) en bandes fleuries	• Biodiversité - Erosion - Eau <i>Lien urbain/rural (possibilité d'ajout de panneaux éducatifs)</i>

# Mise en œuvre opérationnelle 2022

- ✓ Organisation de 6 réunions publiques en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et Bio en Grand Est
- ✓ Contact avec 80 agriculteurs => 53 rencontres pour la réalisation de simulations
- ✓ 30 contrats signés / 3.400 ha engagés
- ✓ Dépense totale de 1.055.000 € sur 5 ans  
=> Montant moyen de 33.000 € / exploitation



Bio en Grand Est



Paievements pour services environnementaux

Découvrir le dispositif Les projets PSE

Accueil → Les projets éligibles → PSE EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG 2022/2027

### PSE EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG 2022/2027

Localisation	Projet porté par	Type de projet	Enjeux environnementaux
Bas-Rhin Meuse Riedstein	Eurométropole de Strasbourg	Gestion des structures pérennes et Capter des avancées de production agricole	Eau Air Sol

PRÉSENTATION LOCALISATION DÉTAILS MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

## Présentation

Dans un contexte de transition écologique et énergétique de plus en plus promue par les citoyens et les élus de l'Eurométropole de Strasbourg, de nombreuses actions sont soutenues par la Collectivité en faveur de la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau sur son territoire.

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans le déploiement d'un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur ses zones à enjeux eau, écosystèmes et biodiversité, afin d'accompagner les agriculteurs dans leur transition agroécologique. S'appuyant sur une rémunération pendant 5 années, les PSE reconnaissent les services rendus et encouragent l'amélioration ou le maintien des pratiques favorables à la préservation de l'environnement.

- Les objectifs du PSE sont ainsi :
- d'améliorer la qualité des eaux souterraines
  - de préserver les rivières d'inondation des sols et de couloirs d'eaux bruyantes
  - de favoriser la biodiversité.

## Postuler à ce projet PSE

Le projet territorial est concret. Pour accéder à l'outil de simulation de la rémunération réservé aux exploitations agricoles, vous devez vous inscrire à l'application puis vous identifier auprès du porteur de projet. Pour plus d'informations sur le calcul des indicateurs, veuillez contacter le porteur de projet.

INSCRIRE OU FAIRE UNE DEMANDE D'ACCÈS AU SIMULATEUR

# Filières BNI : développement en lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT)



## Une vision partagée et 6 axes stratégiques de travail

- Manger à sa faim** : rendre l'alimentation de qualité accessible à chacun et chacune sans disparité ;
- Bien manger** : proposer une alimentation saine, de qualité et durable qui permette d'être en bonne santé ;
- Produire durablement** : accompagner l'agriculture face aux défis de demain
- Produire autrement** : favoriser la transition agricole et alimentaire pour préserver l'environnement ;
- Développer notre économie et notre culture** : renforcer nos filières et valoriser nos savoir-faire ;
- Ne rien gâcher** : réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire



Aider au développement de filières courtes qui permettent aux agriculteurs de vendre leur production avec de bonnes conditions de revenus



Plan d'action autour des légumineuses, « De la fourche à la fourchette » => soutien au développement de la filière « Graines d'Alsace »  
**4 agriculteurs engagés dans les PSE**

Etude « Chanvre » : développement d'une filière matériaux biosourcés dans le bâtiment + en lien avec PSE / PAT envisager un scénario de développement permettant de pérenniser / renforcer la filière existante de chanvre bio en circuit court pour le volet alimentaire (graines, huile, farine, ...)



LOCALISER PRIORITAIREMENT LES NOUVELLES PARCELLES CULTIVEES DANS LES ZONES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

## Le levier de la restauration collective

### S'inspirer du modèle

#### TERRES DE SOURCES pour

- Développer la demande en produit « locaux » « de qualité »
- Faire évoluer l'offre agricole respectueuse de l'environnement
- Accélérer les transitions

### PAT

- Favoriser la biodiversité agricole, l'agriculture durable et la conservation des sols
- Économiser l'eau et plus largement protéger la ressource en eau
  - Lutter contre le réchauffement climatique
  - Promouvoir l'alimentation favorable à la santé
  - Rendre l'alimentation saine accessible à tous.tes



### PSE

- Développer les pratiques favorables à l'environnement
  - Améliorer la qualité des eaux souterraines
- Prévenir les risques d'érosion des sols et de coulées d'eaux boueuses
  - Favoriser la biodiversité
- Accompagner financièrement la transition

### RESTAURATION SCOLAIRE

Augmenter la part de l'approvisionnement  
bio et locale

13 000 repas / jour à Strasbourg

Mobilisation des prestataires pour le repérage des producteurs-fournisseurs locaux

Travailler sur la thématique des légumineuses ⇔ actions de communication / sensibilisation de tous les acteurs (prestataire, enfants, parents, ...)



# BNI et filières

- Lien filière BNI et filière nourricière : légumineuses
- Etude Système Alimentaires en Sud Alsace : contexte et objectifs

Elaborer un diagnostic partagé et les prémisses d'une stratégie alimentaire complémentaire à l'échelle des 4 intercommunalités du Sud Alsace grâce à une logique participative en :

- › Complétant le diagnostic agricole et alimentaire des 4 intercommunalités
- › Accompagnant les territoires dans la projection de leur situation agri-alimentaire
- › Elaborant un programme d'actions et flécher des financements associés
- › Mettant en place des indicateurs de suivi et une gouvernance ad'hoc

Une étude globale redessinée en 2 grandes phases :

## Phase 1 : Diagnostic

- Mieux connaître les filières agricoles locales : quelle offre et quelle structuration des filières ?
- Etude des flux alimentaires à l'échelle du Sud Alsace

## Phase 2 : Prospective

- Approche prospective de l'offre alimentaire locale à l'aune des risques de vulnérabilité identifiés
- Accompagnement à la mise en mouvement des actions du territoire



## AXE 1 : Développer un tissu industriel et des débouchés locaux sécurisants en lien avec des filières favorables à la ressource en eau

*Pour rappel, les catégories de produits identifiées dans le cadre de l'étude filières portées au niveau Sud Alsace : lentilles, œufs, volailles, porcs, huile de colza/tournesol, soja, légumes plein champs, fruits, viande à l'herbe*

Action 1.A : Construire des filières locales contractualisées, en lien avec les acteurs et outils de transformation existants

Action 1.B : Construire une filière viande à l'herbe ✦

Action 1.C : Engagement de la restauration collective (scolaire) vis-à-vis des produits locaux et de qualité ✦

Action 1.D : Donner les excédents à des associations d'aide alimentaire

Action 1.E : Coordonner l'installation de distributeurs automatiques à l'échelle Sud Alsace



## AXE 2 : Agir sur les facteurs de production

Action 2.A : Mise en place d'une cellule foncière pour établir une stratégie foncière – lien avec actions ✦

Action 2.B : Sensibiliser et accompagner à l'anticipation de la transmission

Action 2.C : Accompagner l'installation et la conversion en agriculture biologique et cultures bas-intrants ✦

Action 2.D : Essais et démonstration pour mise en place de cultures BNI

Action 2.E : Sensibiliser les collectivités aux outils réglementaires foncier dont elles disposent

Action 2.F : Améliorer la connaissance du foncier via vigifoncier (suivi)

Action 2.G : Préservation des espaces agricoles via la sanctuarisation (ZAP ou PAEN)



## AXE 3 : Instaurer un dialogue entre professionnels et avec les citoyens

Action 3.A : Mise en place d'un programme « bien s'alimenter, les acteurs du territoire comme solution durable »

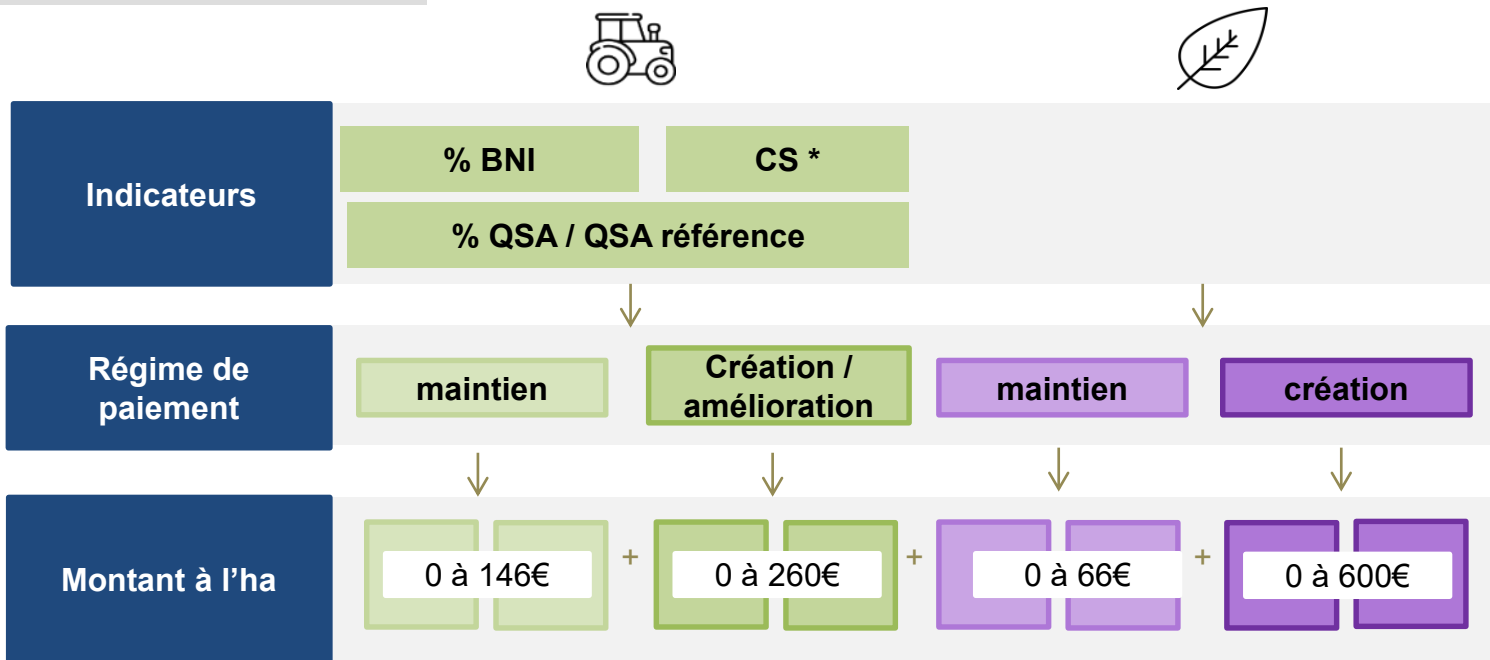
Action 3.B : Création d'une cellule OPA/Syndicat/interpros / lycées / pôle emploi/ maison emploi et formation ✦

Action 3.C : Déploiement d'une monnaie locale Sud Alsace ✦

Action 3.D : Renforcer et amplifier l'application d'Egalim et du local dans la restauration collective via la formation ✦

Action 3.E : Organiser des temps d'échanges lors des COPIIL Inter-PAT pour présenter des outils de sensibilisation qui fonctionnent et permettent de toucher le plus grand nombre

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



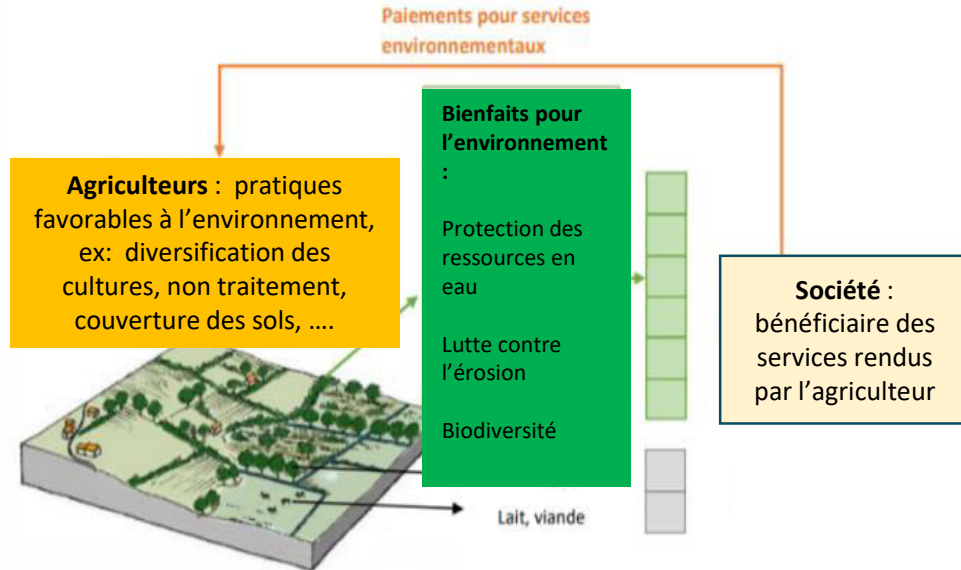
× SAU TOTALE exploitation

Avec un montant maximum de 12 000 € / an / exploitation soit 60 000 € sur 5 ans

**= PAIEMENT TOTAL DE L'ANNEE**

## Le système de paiements pour services environnementaux (PSE) :

- Reconnait les services rendus par l'agriculteur
- Encourage le maintien ou le développement des pratiques associées
- S'appuie sur une rémunération



## Les deux règles d'or des soutiens agricoles

Règle 1 : Une aide peut être versée à condition qu'elle soutienne des **pratiques plus vertueuses que la réglementation**



Besoin d'une **analyse de la réglementation**

Règle 2 : Une même pratique ne peut être soutenue par deux dispositifs financiers publics



Besoin d'une **analyse des différents soutiens** (européens, nationaux, locaux, ...)

- ❖ Les PSE ne sont **pas cumulables avec les aides : MAEC, conversion BIO, convention d'hydraulique douce comportant une bande enherbée** ou tout soutien public visant les mêmes pratiques, participation au schéma de **certification maïs** au titre du verdissement du premier pilier de la PAC, **aide Etat HAMSTER**
- ❖ Le dispositif devra être **mieux disant que la nouvelle PAC** (conditionnalité et éco-régimes)
- ❖ Spécificités PSE: **aide à échelle exploitation** et non au zonage, ne représente pas une compensation (différence avec MAEC) mais bien un service rendu
- ❖ **Soutien apporté pour 5 ans**

# Filières BNI : développement des légumineuses en lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT)



## Une vision partagée et 6 axes stratégiques de travail

- Manger à sa faim** : rendre l'alimentation de qualité accessible à chacun et chacune sans disparité ;
- Bien manger** : proposer une alimentation saine, de qualité et durable qui permette d'être en bonne santé ;
- Produire durablement** : accompagner l'agriculture face aux défis de demain
- Produire autrement** : favoriser la transition agricole et alimentaire pour préserver l'environnement ;
- Développer notre économie et notre culture** : renforcer nos filières et valoriser nos savoir-faire ;
- Ne rien gâcher** : réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire



### SITUATION ACTUELLE

7 agriculteurs producteurs **dont 4 ont souscrits des PSE**  
50 ha cultivés (lentilles, pois chiches, quinoa)

### OBJECTIFS à 5 ans

100 agriculteurs producteurs  
500 ha cultivés



LOCALISER LES NOUVELLES PARCELLES CULTIVÉES DANS LES ZONES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU



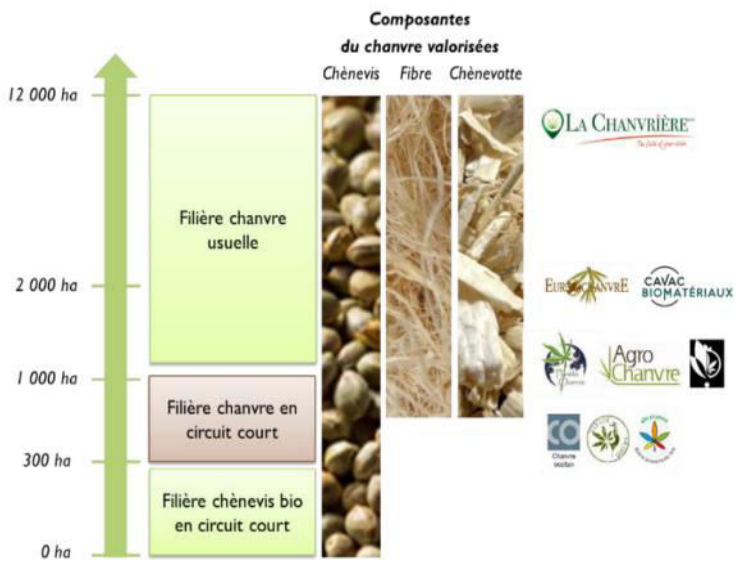
Aider au développement de filières courtes qui permettent aux agriculteurs de vendre leur production avec de bonnes conditions de revenus

Plan d'action autour des légumineuses, « De la fourche à la fourchette » => soutien au développement de la filière « Graines d'Alsace »



Étude de marché pour une utilisation du chanvre, matériaux biosourcés, dans le secteur de la construction

**Objectif principal :** étudier le potentiel de développement d'une filière chanvre pour les matériaux biosourcés dans le bâtiment



Production 2023 = 25 ha



**Objectif secondaire en lien avec PSE / PAT :** envisager un scénario de développement de la fibre et de la paille permettant de pérenniser / renforcer la filière existante de chanvre bio en circuit court pour le volet alimentaire (graines, huile, farine, ...)



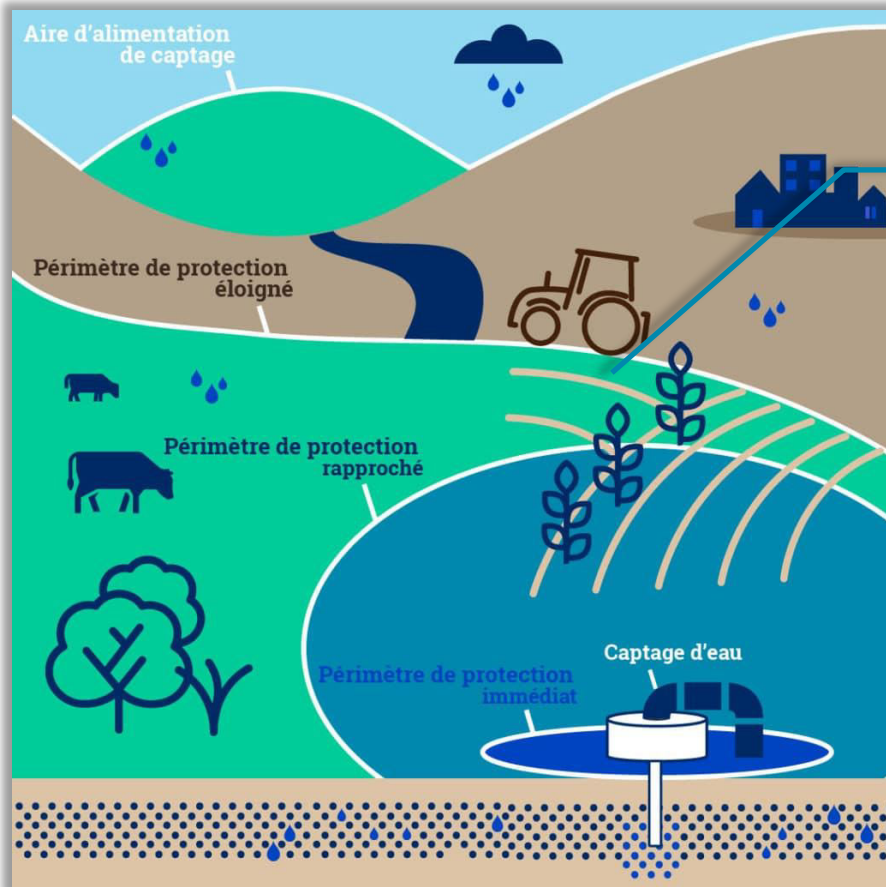


Protection de la ressource en eau

WEBINAIRE

LES PAT DANS L'EAU

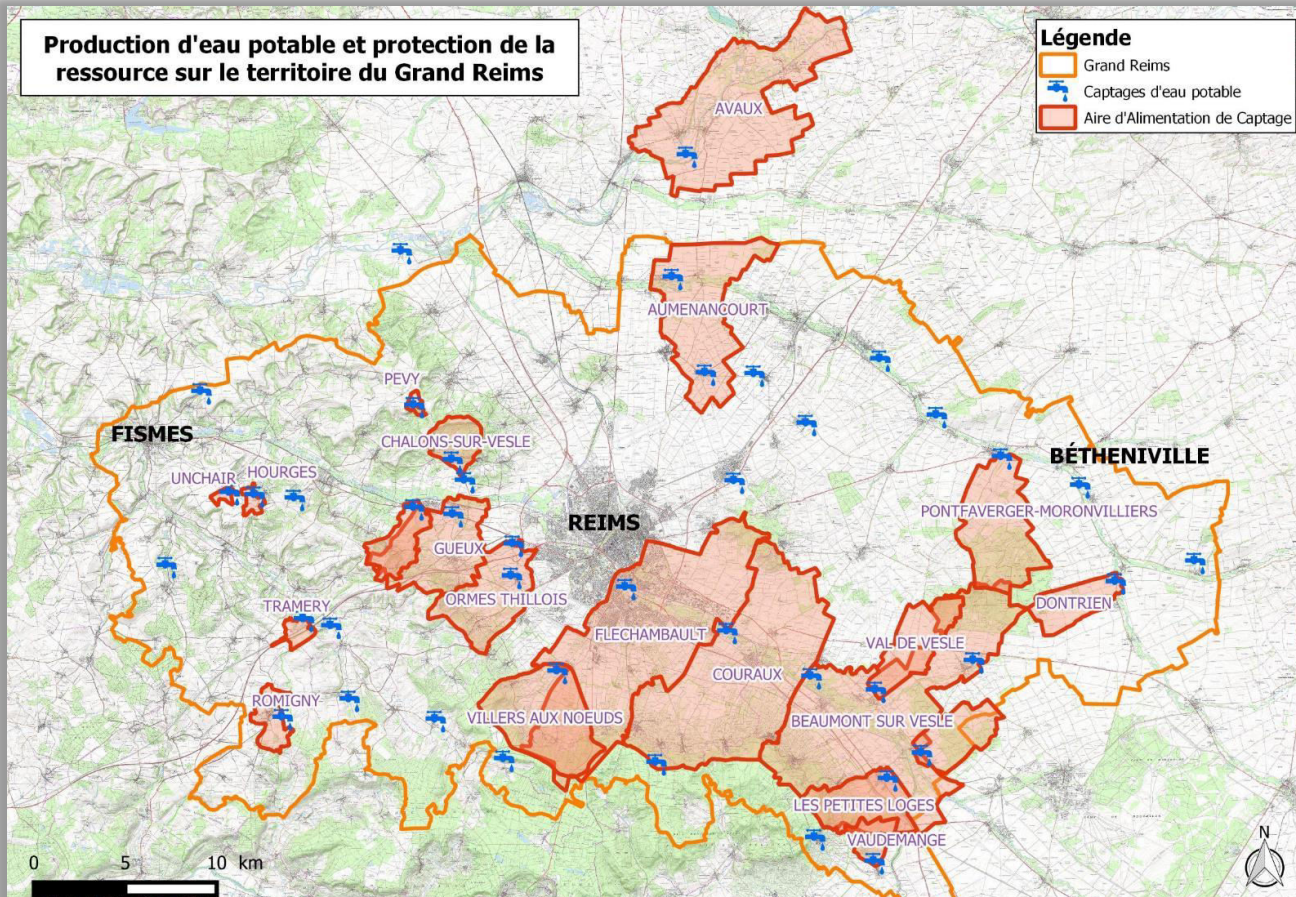
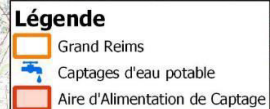
*Mardi 27 juin 2023*




« L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) correspond à l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement. »

Source :


**Production d'eau potable et protection de la ressource sur le territoire du Grand Reims**



 42 sites de production

 7 captages prioritaires  
Grenelle, Conférence  
environnementale

 13 captages sensibles  
SDAGE 2022-2027

 21 AAC animées (plans  
d'actions actifs)

Etudes AAC



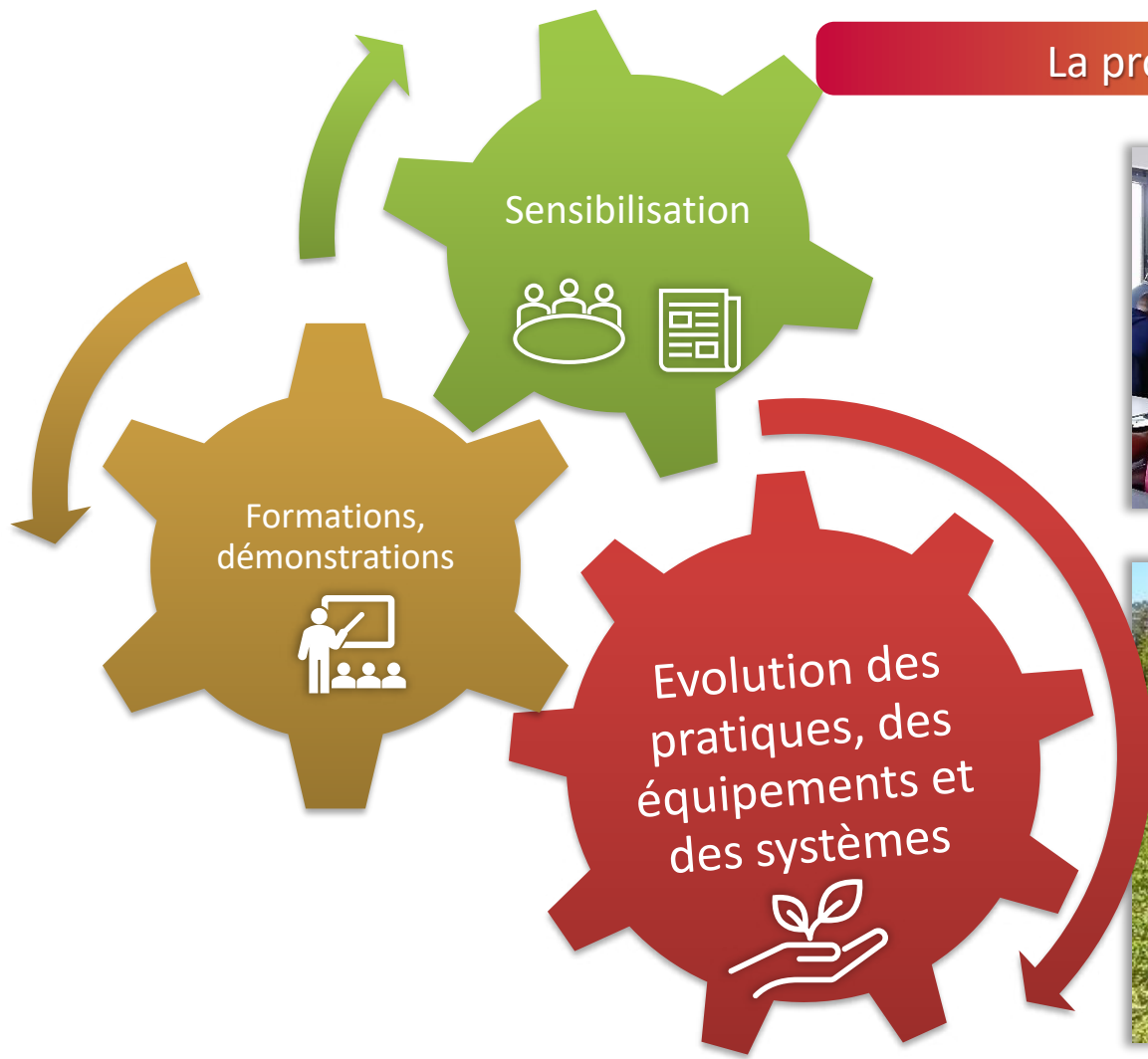
Elaboration des  
plans d'actions

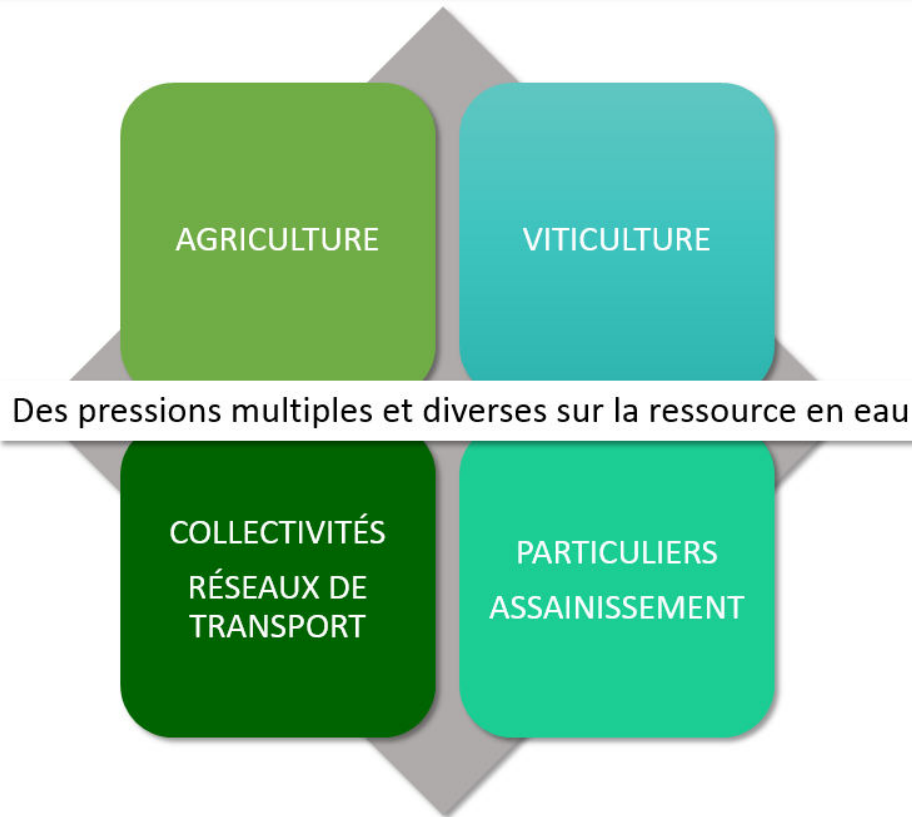


Animation des  
plans d'actions



# La protection des captages





Des partenaires mobilisés

AGRICULTURES & TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MARNE

COMITÉ  
CHAMPAGNE

AGRICULTURES & TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MARNE

Bio en Grand Est

EAU DU GRAND REIMS

GRAND REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Bio en Grand Est

FREDON  
GRAND EST

La Région  
Grand Est

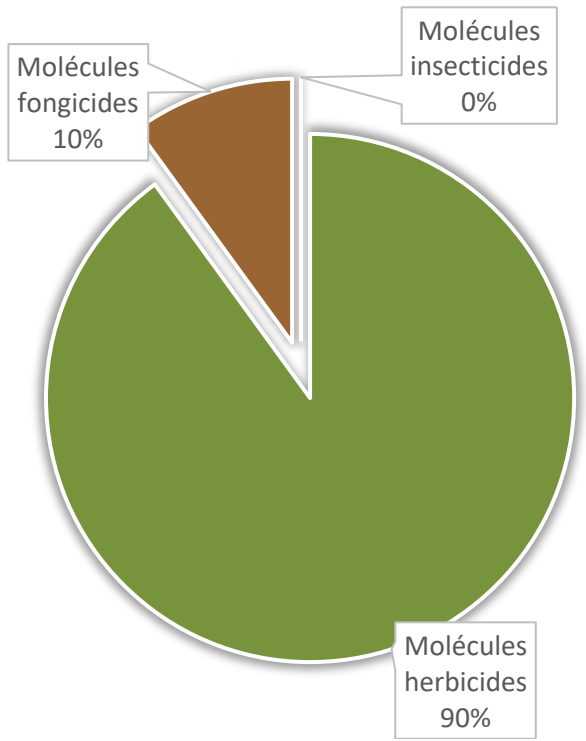
cnams  
FABRICATION & SERVICES

siabaves  
au fil de l'eau...

FREDON  
GRAND EST

L'ÉCOLE DES JARDINIERS  
CULTURE BIO

Répartition des molécules de produits phytosanitaires (%) dans les captages du Grand Reims en 2022



Proportion des actions mises en oeuvre dans le cadre de la protection des captages



Protection des  
captages

Stratégie bas  
carbone

Projet  
Alimentaire  
Territorial

Développement  
des surfaces AB

Une démarche intégrée







Informers les producteurs des AAC (amont)

Diversifier et développer la production de légumineuses sur le territoire

Développer la labellisation et la certification (AB, SIQO)

Accompagner et développer les pratiques agroécologiques



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

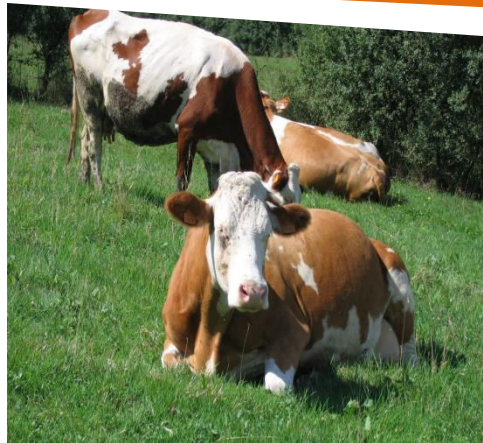
---



• Bio en Grand Est •

Développer les filières biologiques en lien avec les territoires et leur PAT pour protéger la qualité de l'eau

Bio en Grand Est - Hélène CLERC  
[helene.clerc@biograndest.org](mailto:helene.clerc@biograndest.org)





• Bio en Grand Est •

# Les missions de Bio en Grand Est

- Accompagnement des conversions/installations
  - Structuration de circuits de valorisation et commercialisation des productions
  - Promotion de l'agriculture biologique auprès des consommateurs
- } = « filières »



• Bio en Grand Est •

# Les filières biologiques

Type de filière	Exemple
Vente directe	A la ferme Magasin de producteurs
Circuits courts ( <i>1 intermédiaire</i> )	Vente en magasins bio Restauration collective
Filières longues rayonnant au-delà du territoire d'une collectivité ( <i>gros volumes</i> )	Blé bio via coopérative Lait bio en coopérative laitière
« Filières longues de proximité »	Producteurs-transformateur(s)- Distributeur(s)

*Important de soutenir une diversité de filières complémentaires*



# Exemples

• Bio en Grand Est •

Libellé	Collectivités concernées	Moyens
Produits bio locaux en restauration scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Strasbourg Eurométropole : diag et sensibil. des communes</li><li>• PETR Alsace Centrale : sensibil. des comcom</li><li>• Mulhouse Agglo : cahier des charges et travail avec SRC</li></ul>	Soutien des EPCI Soutien DRAAF
Filière chanvre graine bio Alsace Centrale (producteurs, acheteur, séchage, décorticage, pressage, distribution)	SDEA (co-pilotes)	Etude/animation soutenue par « AMI filières » (AERM et Région)
Malterie bio « Maltala »	Courriers de soutien : SDEA, SAGE INR, Colmar Agglo	Investissements soutenus par dispositif Région, puis « AMI filières » (AERM et Région)

# Développement d'une filière de valorisation de la viande bovine en système herbager

## LE BŒUF *des éleveurs engagés pour l'environnement*



PARC NATUREL RÉGIONAL  
DE LORRAINE



**Votre boucher a sélectionné pour vous ce produit d'excellence**

# Faire valoir les activités vertueuses du territoire par la Marque « Valeurs Parc naturel régional »



**PARC NATUREL RÉGIONAL  
DE LORRAINE**

\*C'est une marque collective « protégée »,  
propriété du Ministère en charge de l'écologie, dont  
l'usage est délégué aux Parcs

\*Les Parcs régionaux l'attribuent aux acteurs  
de leur territoire qui adhèrent à ses valeurs

- \* Elle défend 3 valeurs :
  - le territoire
  - l'environnement
  - la dimension humaine et sociale



# Démarche de valorisation de la viande bovine

## ● Les objectifs de la démarche :

- Soutenir l'élevage, maintenir les prairies, préserver la qualité de l'eau, la biodiversité et les paysages
- Promouvoir la consommation de produits locaux

## ● Les valeurs de la marque :

### -Un produit en lien avec son territoire

⇒ Des animaux élevés dans le Parc régional et nourris avec au moins 75 % d'herbe et si nécessaire des céréales produites sur l'exploitation

### -La préservation de l'environnement

⇒ l'engagement des éleveurs dans un cahier des charges (33 critères) dont le maintien des prairies + la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité.

### -Le bien-être animal

⇒ réalisation d'un diagnostic Boviwell par un organisme habilité

### -La juste rémunération de l'éleveur par :

⇒ Un prix de vente qui prend en compte les coûts de production



PARC NATUREL RÉGIONAL  
DE LORRAINE

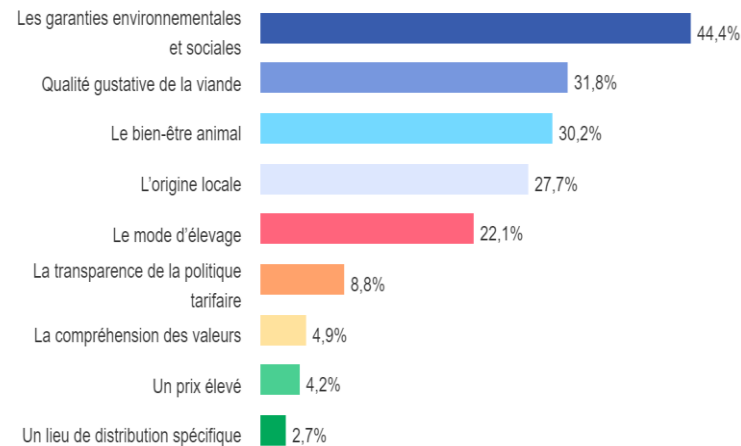
Un projet  
construit avec les  
chambres  
d'agriculture

# Une étude de marché réalisée en 2020 démontre une forte adhésion des consommateurs et des professionnels

## Intention d'achat des consommateurs

 90,8%

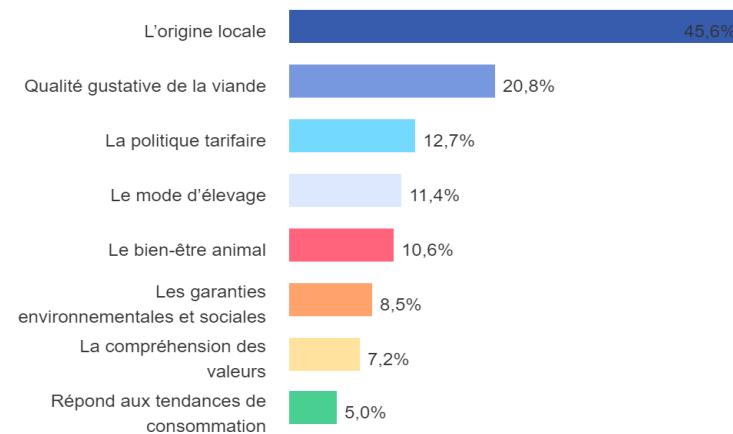
## Motifs d'intention d'achat



## Intention d'achat des professionnels

 59,6%

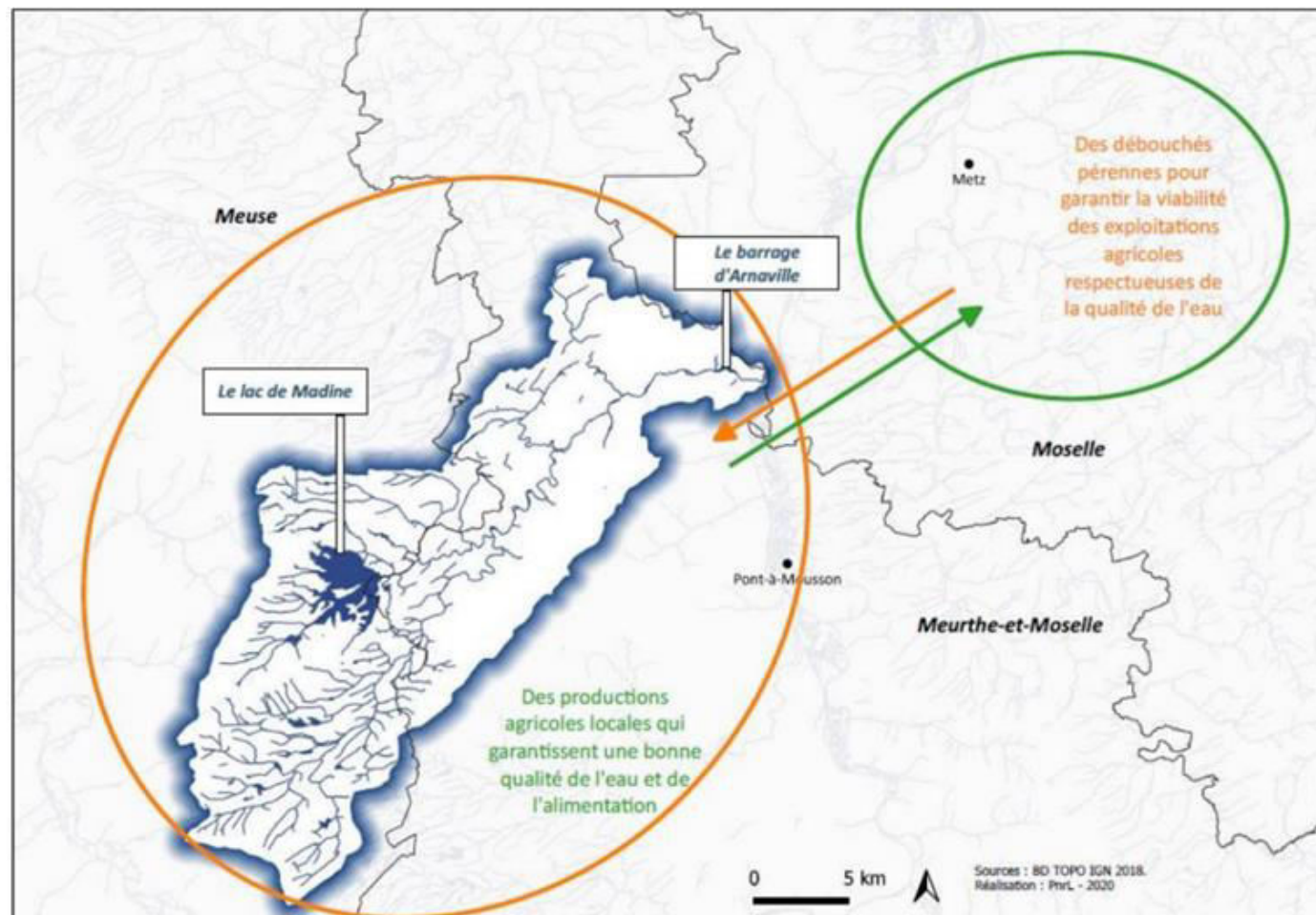
## Motifs d'intention d'achat



# Objectif Créer des solidarités entre les territoires :

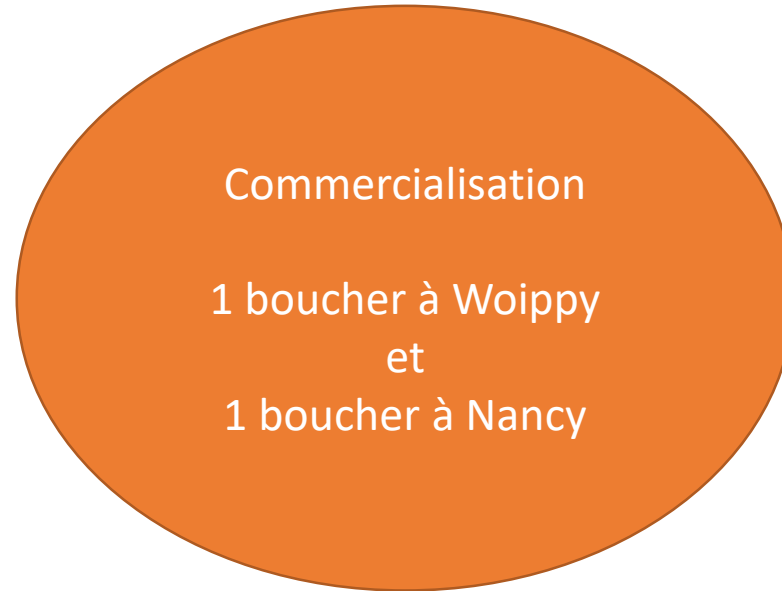
Priorité à la valorisation des bovins issus du bassin versant du Rupt de Mad sur Metz et alentours

Un potentiel de 20 éleveurs sur ce bassin versant



# Point d'étapes de la commercialisation

- Les opérateurs de la commercialisation de la viande "Valeurs Parc" :
  - Association d'éleveurs APAL
  - Abattoir ELIVIA Mirecourt
  - Les artisans-bouchers



Poursuite des prospections dans les boucheries

# Echange libre, questions, réponses



RÉSEAU  
**PARTAGE**

Pour une Alimentation Responsable  
et une Transition Agri-Alimentaire  
en Grand-Est